

Article de *Juristat*

Les ressources policières au Canada, 2013

par Hope Hutchins

Centre canadien de la statistique juridique



Diffusé le 27 mars 2014



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada 

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-877-287-4369 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85-002-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Publication autorisée par le ministre responsable de
Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2014

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente
publication est assujettie aux modalités de l'entente de
licence ouverte de Statistique Canada (<http://www.statcan.gc.ca/reference/copyright-droit-auteur-fra.htm>).

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- p provisoire
- r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Les ressources policières au Canada, 2013 : faits saillants

- Le jour de l'instantané — le 15 mai 2013 —, il y avait 69 272 policiers au Canada, soit 233 de moins qu'en 2012. Cela représentait un taux de 197 policiers pour 100 000 habitants. La diminution de 1,5 % du taux de policiers qui a été enregistrée en 2013 constituait la troisième baisse annuelle consécutive.
- Les services de police comptaient près de 27 900 employés civils le jour de l'instantané de 2013. On observe une lente décroissance du ratio policiers-employés civils sur une longue période. Il y a 10 ans, les services de police employaient 2,8 policiers pour chaque travailleur civil, comparativement à 2,5 en 2013.
- Pour une deuxième année consécutive, le Manitoba est la province qui a enregistré le plus haut taux de policiers, soit 213 policiers pour 100 000 habitants. L'Île-du-Prince-Édouard a encore une fois affiché le plus faible taux de policiers (160 pour 100 000 habitants).
- Parmi les régions métropolitaines de recensement, les taux de policiers les plus élevés en 2013 ont été observés à Thunder Bay (189) et à Winnipeg (189). C'est Moncton (111) qui a inscrit le taux le plus faible.
- La présence accrue de femmes dans les services de police s'est maintenue en 2013. Le nombre de policières a augmenté de 1,2 %, alors que le nombre de policiers a diminué de 0,7 %. Les femmes représentent maintenant 20 % de l'effectif policier, comparativement à 16 % il y a 10 ans.
- Parmi les nouveaux policiers embauchés par les services de police pendant l'année civile ou l'exercice 2012, plus des deux tiers (69 %) étaient des recrues diplômées, tandis que les autres étaient des policiers d'expérience.
- Pendant l'année civile ou l'exercice 2012, 11 % des policiers étaient admissibles à la retraite, mais 2 % seulement des policiers ont en fait pris leur retraite. Le départ à la retraite était la raison la plus courante pour laquelle des policiers ont quitté un service de police cette année-là (69 %).
- Les dépenses au chapitre des services de police ont atteint 13,5 milliards de dollars au cours de l'année civile ou de l'exercice 2012. Si l'on tient compte de l'inflation, il s'agit d'une augmentation de 2,8 % par rapport à l'année précédente. À l'exception de 2011, les dépenses consacrées aux services policiers en dollars constants augmentent depuis la fin des années 1990.

Les ressources policières au Canada, 2013

par Hope Hutchins

Introduction

Les pressions budgétaires d'aujourd'hui, alliées aux responsabilités policières croissantes, donnent lieu à des discussions sur les paramètres économiques des services de police. Les services de police, le secteur public, les universitaires, le secteur privé et le grand public participent à ces discussions. Ces dernières ont pour objet de déterminer la nature et les raisons des dépenses policières, et de trouver des façons de réduire les coûts tout en veillant à ce que la police continue de s'acquitter de ses responsabilités en matière de sécurité publique (Sécurité publique Canada, 2013).

À l'aide des données de l'Enquête sur l'administration policière (voir la section « Description des enquêtes » pour de plus amples renseignements), le présent article du *Juristat* traite des plus récentes constatations relatives au taux de policiers et aux dépenses au chapitre des services de police. Cette enquête permet de recueillir les données déclarées par la police sur le nombre de policiers au Canada selon le grade et le sexe, ainsi que sur le nombre d'employés civils, en un jour donné (soit le 15 mai 2013 dans le cas des données les plus récentes). Les données sur les embauches, les départs et l'admissibilité à la retraite qui figurent dans le présent rapport reposent sur l'année civile 2012 ou l'exercice 2012-2013, selon le service de police.

Les données tirées de cette enquête sont disponibles aux échelons du pays, des provinces et territoires, et des régions métropolitaines de recensement (RMR). De plus, le présent article fournit des renseignements sur la mobilité professionnelle au sein des services de police, y compris les embauches et les départs de policiers, de même que l'admissibilité à la retraite. Enfin, on y résume les données sur les caractéristiques des policiers, dont le sexe, le groupe d'âge, l'identité autochtone et l'appartenance à une minorité visible¹. Les renseignements contextuels suivants viennent compléter le portrait de l'état des services policiers au Canada : les responsabilités policières et les stratégies s'inscrivant dans les discussions sur les paramètres économiques des services de police; les données internationales de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) sur l'effectif policier et selon le sexe; et les renseignements sur les salaires tirés de l'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada.

Encadré 1

Responsabilités policières

De façon générale, les policiers sont chargés d'appliquer la loi, de prévenir et de réduire la criminalité, de venir en aide aux victimes, de maintenir l'ordre et d'intervenir en cas d'urgence. À cette fin, la police s'attelle à diverses tâches, comme répondre aux appels de service, prendre des mesures d'application de la loi et s'acquitter de tâches administratives. Les appels de service n'ont pas nécessairement trait à des infractions au *Code criminel*. Par exemple, les citoyens peuvent communiquer avec la police pour des plaintes relatives aux règlements municipaux, de fausses alarmes, des accidents de la route et des signalements de personnes malades, blessées, suspectes, en état d'ébriété ou aux prises avec des problèmes de santé mentale. En plus de ces activités réactives, les policiers prennent des mesures d'application de la loi pour assurer la sécurité dans les collectivités, ce qui comprend les enquêtes en matière de drogue, les patrouilles de quartier, les opérations de surveillance, l'interception de personnes suspectes, et le contrôle des foules ou de la circulation. Enfin, les tâches administratives comprennent des activités telles que rédiger des rapports, comparaître en cour et assurer la sécurité dans les tribunaux (Burczycka, 2013; Burczycka, 2011).

Encadré 1

Responsabilités policières (suite)

Les attentes à l'égard des policiers et leur environnement de travail sont influencés par des changements qui s'opèrent au fil du temps, comme les progrès technologiques et l'accent accru mis sur la lutte contre le terrorisme. Par exemple, depuis les attentats du 11 septembre 2001 contre la ville de New York, le rôle des services de police à tous les niveaux s'est élargi : ils ont des responsabilités supplémentaires en matière de sécurité, comme travailler avec des organismes publics et privés qui œuvrent dans le domaine de la sécurité publique pour réunir des renseignements et prévoir les menaces à la sécurité (Murphy, 2007). Certaines municipalités déplorent un manque de clarté du rôle des services de police municipaux en ce qui concerne non seulement la sécurité nationale, mais également d'autres enjeux nationaux ou mondiaux comme le crime organisé, les drogues, la criminalistique, la cybercriminalité et la sécurité à la frontière. Les administrations municipales signalent que cette situation exerce des pressions supplémentaires sur leurs services de police et leurs ressources, qui doivent également tâcher de s'attaquer aux problèmes locaux à l'aide des ressources communautaires (Fédération canadienne des municipalités, 2008).

Les progrès technologiques facilitent le travail policier dans divers secteurs, tels que l'application de la loi, les enquêtes et la gestion des documents, mais ils entraînent aussi un nouveau type de charge de travail (Burczycka, 2013). Ainsi, la police peut se servir des médias sociaux comme source d'information pendant les enquêtes. Elle peut en tirer de solides éléments de preuve, mais il se peut aussi qu'elle doive y investir d'importantes ressources, notamment pour dépouiller des centaines ou des milliers de dossiers électroniques. La police peut également travailler avec des concepteurs de technologie à faciliter l'interprétation des médias sociaux. Par exemple, elle a travaillé avec des concepteurs de logiciel de reconnaissance faciale à identifier les casseurs dont les images ont été captées pendant l'émeute de la Coupe Stanley à Vancouver en 2011 (Trottier, 2012). Par ailleurs, la technologie peut entraîner de nouveaux défis pour la police en créant de nouvelles possibilités criminelles, comme la cybercriminalité.

Le taux de policiers continue de reculer

Le 15 mai 2013, on comptait 69 272 policiers au Canada, soit 233 de moins qu'en 2012. Cela représentait un taux de 197 policiers pour 100 000 habitants, une diminution de 1,5 % par rapport à l'année précédente. Il s'agissait de la troisième baisse consécutive (tableau 1).

La tendance du taux de policiers ne suit pas toujours celle du taux de criminalité

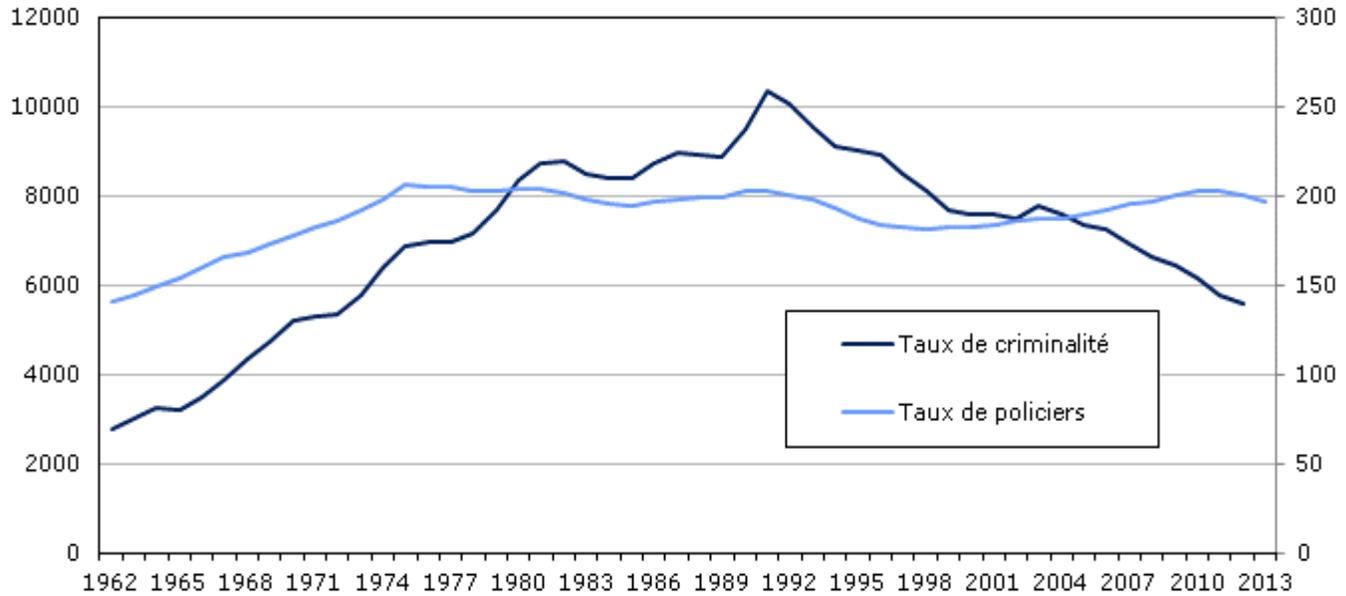
Les tendances à long terme du taux de policiers et du taux de criminalité² montrent que les deux tendances ne se suivent pas nécessairement (graphique 1). Entre les années 1960 et le milieu des années 1970, tant le taux de policiers que le taux de criminalité ont augmenté. Toutefois, depuis le milieu des années 1970, le taux de policiers au Canada demeure relativement stable par rapport au taux de criminalité, qui a atteint un sommet en 1991, puis a commencé à diminuer. En 2012, la dernière année pour laquelle il existe des données, le taux de crimes déclarés par la police a reculé de 3 % par rapport à l'année précédente, ce qui l'a ramené à son niveau le plus bas depuis 1972 (Perreault, 2013). D'autres recherches seront nécessaires pour déterminer s'il existe un lien entre le taux de policiers et le taux de criminalité.

Graphique 1

Taux de criminalité et taux de policiers, Canada, 1962 à 2013

Affaires prévues au
Code criminel
(sauf les délits de la
route)
pour 100 000
habitants

Policiers pour 100 000
habitants



Note : Les renseignements qui figurent dans le présent graphique représentent les données déclarées par la police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (version agrégée). Ils permettent de dégager des comparaisons historiques remontant jusqu'à 1962. Les données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne sont pas encore disponibles pour 2013.

Sources : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Encadré 2

Le Canada affiche un faible taux de policiers comparativement aux pays semblables

Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDDC)¹, le Canada a affiché le quatrième taux de policiers le plus faible en 2011², comparativement aux 14 pays semblables³ pour lesquels il existait des données. Ce rang demeure relativement constant depuis 2003 (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2012b).

Parmi les pays semblables, l'Italie affiche systématiquement le taux le plus élevé de policiers pour 100 000 habitants depuis 2003. En revanche, la Finlande et la Norvège enregistrent systématiquement les plus faibles taux de policiers.

Comparativement aux États-Unis, le taux de policiers au Canada est systématiquement plus faible. En effet, au cours des neuf années pour lesquelles il existe des données de l'ONUDDC, le taux de policiers moyen au Canada était de 17 % inférieur à celui des États-Unis.

Notes

1. L'ONUDDC recueille des données auprès de plusieurs pays membres sur le nombre de policiers à l'échelon national. Ces chiffres comprennent l'effectif, en date du 31 décembre, des organismes publics dont les principales fonctions sont la prévention et la détection du crime, les enquêtes criminelles et l'arrestation des auteurs présumés, et ils devraient exclure le personnel de soutien comme les secrétaires et les commis.
2. Les données les plus récentes pour ces pays au moment de la rédaction du présent article étaient disponibles pour la période allant de 2003 à 2011.
3. Le Conference Board du Canada a établi un groupe de 17 pays semblables qui sont comparables du point de vue du revenu, de la population et de la masse terrestre géographique (Conference Board du Canada, 2013).

Encadré 2

Le Canada affiche un faible taux de policiers comparativement aux pays semblables (suite)

Tableau de l'encadré 2

Taux de policiers, selon le pays semblable, 2003 à 2011

Pays semblable ¹	Taux pour 100 000 habitants								
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Italie	559,0	558,9	560,8	549,0	379,1	375,8	487,3	456,2	458,1
Autriche	..	331,2	329,3	321,8	320,4	319,2	318,1	328,1	328,2
Irlande	299,6	298,8	294,9	306,5	320,5	331,1	329,7	321,6	307,0
Allemagne	297,5	299,0	300,7	303,2	303,4	300,2	298,2	296,0	296,0
France	319,3	316,9	312,6	306,2	299,1	292,4
Australie	222,7	223,2	221,5	..	240,4	243,7	247,4	260,5	264,6
Pays-Bas	231,4	224,5	216,4	215,7	215,1	214,9	220,4	224,4	229,9
États-Unis	227,9	229,8	226,8	228,1	231,5	232,3	229,7	227,1	223,1
Suède	182,3	188,1	189,1	191,7	195,0	198,3	205,6	216,3	216,1
Japon	198,7	201,3	202,5	202,4	203,2	203,9	205,5
Canada	188,0	187,2	189,0	191,4	194,5	195,9	200,2	203,6	202,2
Danemark	192,3	194,1	195,9	201,4	198,0	195,4	196,3	199,7	195,0
Norvège	176,9	178,1	161,9	160,8	158,1	157,0	158,2	157,4	158,0
Finlande	159,1	157,8	157,1	157,8	154,2	154,1	155,5	152,1	151,9
Belgique	352,5	357,3	373,6	372,0	367,4	363,9	374,5	372,7	..
Suisse	207,4	210,2	221,8	222,9	215,4	215,6

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Le Conference Board du Canada a établi un groupe de 17 pays semblables qui sont comparables du point de vue du revenu, de la population et de la masse terrestre géographique (Conference Board du Canada, 2013).

Note : Représente les taux de policiers, en date du 31 décembre, des organismes publics dont les principales fonctions sont la prévention et la détection du crime, les enquêtes criminelles et l'arrestation des auteurs présumés. Les données concernant le personnel de soutien (secrétaires, commis, etc.) devraient être exclues. Même si les comptes de policiers pour le Royaume-Uni étaient disponibles, les taux ne l'étaient pas. Les données les plus récentes provenant de cette source sont disponibles pour la période allant de 2003 à 2011. Les chiffres pour le Canada figurant dans le présent tableau diffèrent de ceux du tableau 1. Cela est dû au fait que les chiffres qui figurent dans le présent tableau proviennent de données non révisées de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, alors que les chiffres pour le Canada figurant dans le tableau 1 proviennent de données révisées de l'Enquête sur l'administration policière, réalisée par le Centre canadien de la statistique juridique de Statistique Canada.

Source : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Criminal justice system resources, Total police personnel at the National Level.

Encadré 3

L'effectif autorisé est supérieur à l'effectif réel

Alors que le concept de l'effectif policier désigne le nombre réel de policiers le jour de l'instantané — le 15 mai 2013 —, le concept de l'effectif autorisé désigne le nombre de *postes* que les services de police sont autorisés à pourvoir pendant l'année civile ou l'exercice en date du 15 mai¹. Plus précisément, l'effectif policier autorisé représente le nombre de postes de policier à pourvoir pendant l'année en fonction du budget, que ces postes aient été occupés ou non le jour de l'instantané. La prise en compte de l'effectif autorisé donne une idée plus complète des postes de policier pendant l'année.

En 2013, l'effectif policier autorisé au Canada comprenait 71 621 postes, et le taux (204 pour 100 000 habitants) a diminué par rapport à l'année précédente (-1,5 %). En 2013, l'effectif policier autorisé était de 3,4 % supérieur à l'effectif réel (69 272). Les différences entre ces deux chiffres peuvent s'expliquer par les postes qui étaient vacants le jour de l'instantané.

Note

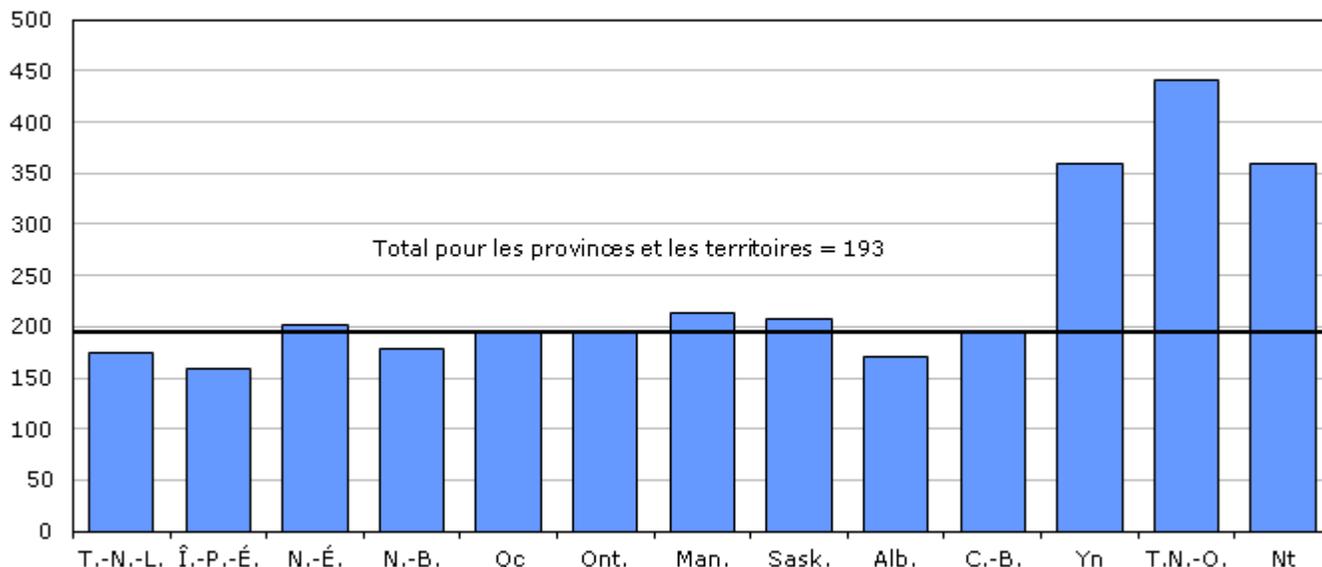
1. Les postes figurant dans l'effectif autorisé représentent uniquement les postes offerts aux policiers assermentés. Les postes occupés par des cadets, des recrues qui n'ont pas encore terminé leur formation, et des stagiaires sont dénombrés en tant qu'employés civils dans le cadre de l'Enquête sur l'administration policière.

Le Manitoba enregistre le taux de policiers le plus élevé parmi les provinces pour une deuxième année

Le taux de policiers dans les différentes provinces en 2013 variait entre 160 pour 100 000 habitants à l'Île-du-Prince-Édouard et 213 au Manitoba (graphique 2). C'était la deuxième année consécutive que le Manitoba inscrivait le taux le plus élevé parmi les provinces. Encore une fois, l'Île-du-Prince-Édouard a enregistré le plus faible taux de policiers. Les taux de policiers étaient nettement supérieurs dans les territoires. En effet, le Yukon et le Nunavut ont affiché tous les deux un taux de 360 policiers pour 100 000 habitants, alors que les Territoires du Nord-Ouest ont inscrit le plus fort taux, soit 441 policiers.

Graphique 2 Taux de policiers, selon la province ou le territoire, 2013

Policiers pour 100 000 habitants



Note : Le total pour les provinces et les territoires exclut le Quartier général et la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Comparativement à l'année précédente, le taux de policiers a diminué dans l'ensemble des provinces et des territoires, sauf au Yukon et au Nunavut³ (tableau 2). Plus précisément, les provinces ont vu une variation se situant entre moins de -1 % et moins de -2 %, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard (-6,1 %). Les Territoires du Nord-Ouest ont accusé une baisse (-3,3 %) supérieure à celle de la plupart des provinces.

Les taux de policiers étaient plus élevés dans la plupart des provinces et des territoires comparativement à 2003. Les hausses allaient de moins de 1 % à l'Île-du-Prince-Édouard à 17,5 % à Terre-Neuve-et-Labrador. À l'inverse, le Nunavut (-12,9 %) et le Yukon (-10,2 %) ont connu des baisses du taux de policiers.

Plusieurs provinces et territoires qui affichent de plus forts taux de policiers enregistrent des valeurs plus élevées de l'Indice de gravité de la criminalité et de l'Indice de gravité des crimes violents

Plusieurs provinces et territoires qui affichent de plus forts taux de policiers enregistrent également de plus fortes valeurs de l'Indice de gravité de la criminalité (IGC)⁴ et de l'Indice de gravité des crimes violents (IGC avec violence)⁵ (tableau 3). Plus précisément, le Manitoba, province où le taux de policiers était le plus élevé en 2013, affichait la deuxième valeur de l'IGC la plus forte et la valeur de l'IGC avec violence la plus élevée parmi les provinces. La Saskatchewan, province ayant le deuxième taux de policiers le plus élevé en 2013, affichait la valeur de l'IGC la plus forte et la deuxième valeur de l'IGC avec violence la plus élevée parmi les provinces. De plus, les territoires, où les taux de policiers étaient les plus élevés dans l'ensemble, affichaient également les valeurs de l'IGC et de l'IGC avec violence les plus fortes.

Encadré 4

Discussions sur les paramètres économiques des services de police

Dans le cadre du Sommet sur les paramètres économiques des services de police, qui a eu lieu en janvier 2013, les services policiers et d'autres intervenants du milieu ont discuté de plusieurs stratégies en vue de faire face à l'élargissement des responsabilités policières dans un contexte de restrictions budgétaires (Sécurité publique Canada, 2013). Ce sommet s'articulait autour de trois piliers : les économies à réaliser dans les services de police, les nouveaux modèles de sécurité communautaire et les économies à réaliser au sein du système de justice.

Sur le plan des économies à réaliser dans les services de police, il a notamment été question de stratégies de transfert de tâches à des employés civils, de privatisation et de services de police à plusieurs niveaux. Le transfert de tâches à des employés civils consiste à confier à des employés qui ne sont pas des policiers assermentés des fonctions de soutien traditionnellement accomplies par des policiers. Les tâches attribuées à des employés civils ne nécessitent pas la formation spécialisée et le pouvoir d'un policier (Griffiths et autres, 2006). En outre, l'industrie de la sécurité privée a la possibilité d'accroître la capacité policière par une approche à plusieurs niveaux où des employés de la sécurité privée travailleraient de concert avec des policiers assermentés à favoriser la sécurité communautaire lorsqu'il s'agit de tâches qui n'exigent pas une formation policière spécialisée (Sécurité publique Canada, 2013). Toutefois, il existe certaines préoccupations majeures, comme le besoin de données probantes permettant de différencier le travail policier essentiel des fonctions pouvant être confiées à des travailleurs civils ou susceptibles d'impartition (Sécurité publique Canada, 2013) et la nécessité d'instaurer un mécanisme pour assurer l'imputabilité des services privés (Burbidge, 2005).

Le deuxième pilier du Sommet sur les paramètres économiques des services de police portait sur les nouveaux modèles de sécurité communautaire, qui mettaient l'accent sur les partenariats entre le secteur public, le secteur privé et le milieu universitaire. Un exemple de modèle policier intégré est le partenariat entre la Police régionale d'Halifax et le district d'Halifax de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), qui intègre une stratégie de gestion conjointe et des priorités communes en vue de l'exécution de programmes. Ce partenariat s'étend aussi aux membres de la collectivité, aux membres du secteur privé tels que les entreprises locales et aux membres du secteur public tels que les universités, qui aident à promouvoir la sécurité publique par la publicité. Certains participants aux discussions sur les paramètres économiques des services de police ont fait ressortir l'importance de mener des études et des projets pilotes et ont signalé que la mise en œuvre de nouveaux modèles policiers devra s'accompagner d'une surveillance et de la collecte de données probantes pour appuyer l'adoption d'un modèle par rapport à un autre. La mise en œuvre doit également tenir compte des divers besoins des collectivités et des ressources variées nécessaires afin de soutenir les approches communautaires individuelles (Sécurité publique Canada, 2013).

Enfin, la recherche d'économies à réaliser ne se limite pas aux services de police, mais s'étendent également au système de justice dans son ensemble. En effet, les policiers peuvent être appelés à prendre part à de longs processus liés aux mandats de perquisition, aux analyses de l'ADN, aux séances d'étalement de photos, aux affaires judiciaires et à d'autres fonctions policières. Certaines stratégies prévoient le recours à la technologie, notamment pour la production de rapports en ligne et les témoignages en cour par vidéo. D'autres stratégies consistent à revoir les politiques et les procédures, comme examiner et reclasser certaines infractions au *Code criminel* afin de les traiter en tant qu'infractions à la réglementation (Sécurité publique Canada, 2013).

Thunder Bay et Winnipeg enregistrent les plus hauts taux de policiers parmi les RMR

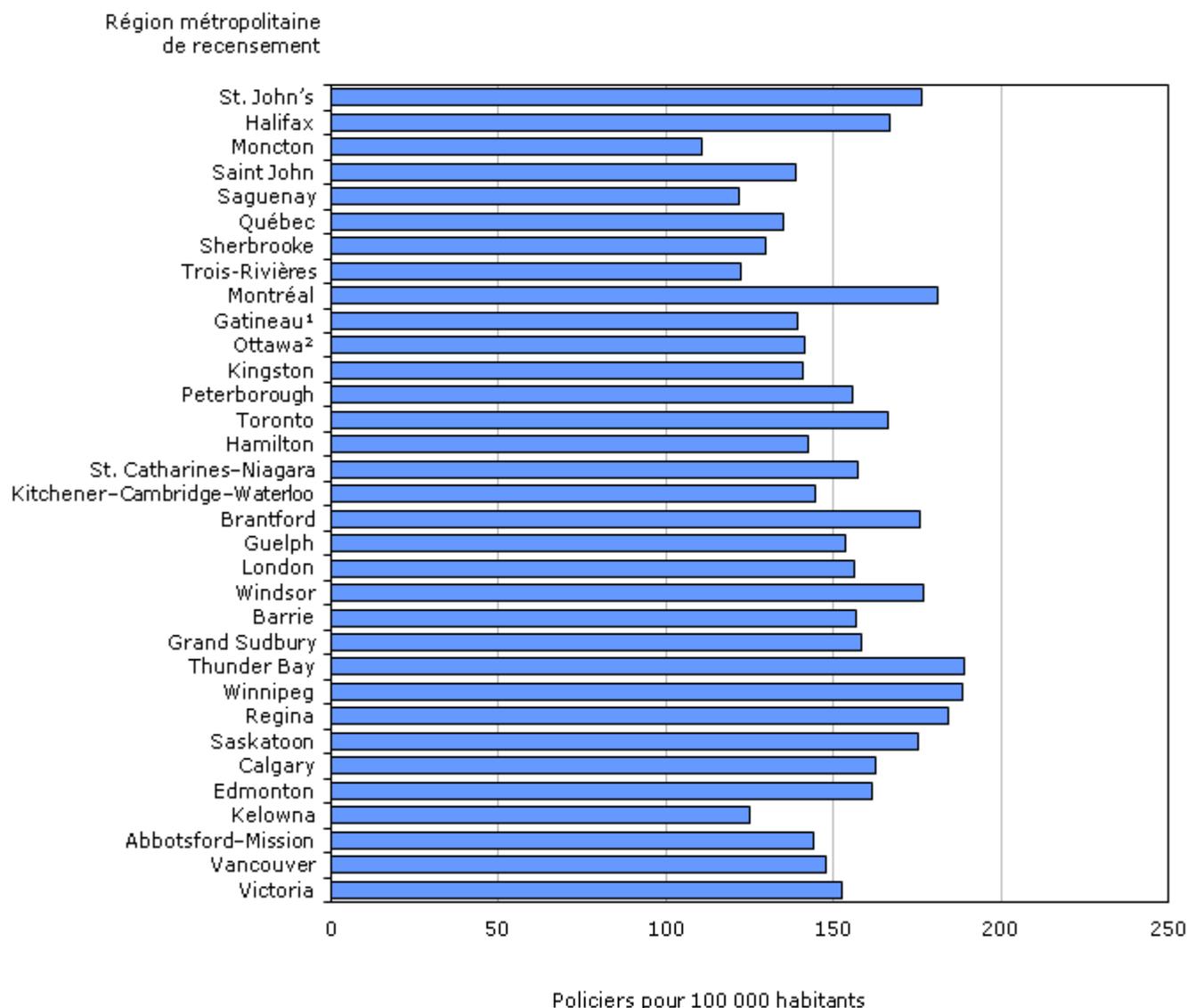
Lorsque l'on compare le taux de policiers et les statistiques sur les crimes déclarés par la police d'une RMR ou d'un service de police à l'autre, on doit noter que plusieurs facteurs peuvent contribuer aux différences⁶. Il y a notamment les différences quant aux priorités, aux politiques, aux procédures et aux pratiques d'application de la loi des services de police et quant à l'offre de ressources. Par exemple, il se peut que certains services de police fassent une plus grande utilisation des règlements municipaux ou des lois provinciales pour des infractions mineures comme le méfait et le fait de troubler la paix. Ces infractions ne sont pas incluses dans les statistiques nationales sur les crimes déclarés par la police. Les statistiques sur les crimes déclarés par la police peuvent également être influencées par des facteurs sociaux et économiques tels que la volonté des résidents de signaler des incidents et leurs attitudes à l'égard de la criminalité et des

comportements à risque, la répartition de la population par âge, la conjoncture économique, les caractéristiques du quartier et l'émergence de nouvelles technologies (Perreault, 2013).

À l'échelon local, les taux de policiers dans les RMR variaient entre 111 policiers pour 100 000 habitants à Moncton et 189 tant à Thunder Bay qu'à Winnipeg (graphique 3, tableau 4). De 2012 à 2013, le taux de policiers a diminué dans environ la moitié des RMR, il est demeuré stable⁷ dans environ le tiers des RMR et il a augmenté dans les autres RMR. Les baisses des taux étaient généralement légères et variaient peu, soit entre moins de -1 % à Kitchener-Cambridge-Waterloo, à Sherbrooke, à St. John's, à Calgary et dans le Grand Sudbury et environ -3 % à Winnipeg, à Regina, à Kingston et à Trois-Rivières. Toutefois, les hausses des taux variaient davantage, soit entre moins de 1 % à Brantford et 11 % à Kelowna.

Graphique 3

Taux de policiers, selon la région métropolitaine de recensement, 2013



1. Gatineau représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Gatineau située au Québec.

2. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Gatineau située en Ontario.

Notes : Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police. La RMR d'Oshawa est exclue en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires des services policiers et les limites de la RMR. Les comptes de policiers ne comprennent pas les policiers fédéraux de la GRC.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Thunder Bay et Winnipeg, les villes comptant les taux de policiers les plus élevés, ont également affiché des valeurs de l'IGC et de l'IGC avec violence parmi les plus élevées. Il en était de même pour d'autres RMR, dont Regina et Saskatoon. Toutefois, Kelowna, qui a inscrit des valeurs de l'IGC et de l'IGC avec violence parmi les plus élevées, a enregistré un des plus faibles taux de policiers (125 policiers pour 100 000 habitants).

On note une baisse à long terme du ratio policiers-employés civils

Les services de police fonctionnent avec l'aide de personnel civil. Les employés civils faisant partie de l'effectif des services de police occupent des postes comme ceux de commis, de répartiteur, de gestionnaire, de cadet, d'agent spécial⁸, de gardien de sécurité, de brigadier scolaire et d'agent chargé de l'application des règlements municipaux (voir l'encadré 4).

Le 15 mai 2013, les services de police d'un bout à l'autre du Canada comptaient 27 872 employés civils (tableau 1)⁹, qui représentaient 29 % de l'effectif total. Autrement dit, les services de police employaient 2,5 policiers pour chaque travailleur civil, ratio qui demeure stable depuis 2007. Cependant, le ratio policiers-employés civils a reculé depuis les années 1960, alors qu'il se situait entre 4,6 et 4,1 policiers pour chaque employé civil. Plus récemment, le ratio s'établissait à 2,9 en 1993 et à 2,8 en 2003.

Les personnes affectées au soutien administratif forment le plus important groupe d'employés civils au sein des services policiers

En 2013, les employés civils occupaient le plus souvent des postes de soutien administratif (36 %) ou des postes professionnels ou de gestion (33 %), tandis que les gendarmes spéciaux autochtones¹⁰ formaient le plus petit groupe d'employés civils (moins de 1 %).

La plupart des nouveaux policiers embauchés sont des recrues diplômées

Les renseignements sur les embauches et les départs de policiers, ainsi que sur les caractéristiques des policiers, peuvent aider à la planification des ressources humaines dans le milieu policier.

En 2012¹¹, plus des deux tiers (69 %) des policiers embauchés au Canada étaient des recrues diplômées¹², alors que les autres étaient des policiers d'expérience¹³ (tableau 5). Dans la plupart des provinces, la majorité des policiers embauchés étaient des recrues diplômées, sauf au Nouveau-Brunswick et au Québec, où l'inverse était vrai. Au Manitoba, les embauches étaient réparties de façon à peu près égale entre les recrues diplômées et les policiers d'expérience.

Parmi les policiers pour lesquels les renseignements sur les années de service étaient disponibles¹⁴, la plupart qui ont été embauchés comptaient relativement peu d'années de service (tableau 6). En effet, parmi les policiers embauchés, 86 % comptaient moins de 5 ans d'expérience, 5 % avaient entre 5 ans et moins de 10 ans d'expérience, 4 % avaient entre 10 ans et moins de 15 ans d'expérience, et la proportion restante comptait 15 années et plus d'expérience.

Les données les plus récentes tirées de l'Enquête sur l'administration policière révèlent que le groupe le plus important de policiers admissibles à la retraite étaient ceux qui comptaient entre 25 ans et moins de 30 ans d'expérience (45 %). Le groupe le plus important chez ceux qui sont partis à la retraite étaient les policiers comptant entre 30 ans et moins de 35 ans d'expérience (46 %) (tableau 6).

La majorité des départs sont attribuables à la retraite

En 2012, il y a eu une perte nette de 72 policiers au Canada. Bien que les provinces et les territoires aient acquis 20 policiers, 92 policiers ont quitté le Quartier général et la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) (tableau 5).

Cette année-là, 69 % des policiers qui ont quitté leur service de police ont pris leur retraite, alors que la proportion restante de 31 % sont partis pour d'autres raisons, notamment parce qu'ils ont été embauchés par un autre service de police (tableau 5). C'était le cas dans la plupart des provinces et des territoires, sauf dans les Territoires du Nord-Ouest, où les raisons du départ étaient réparties de façon égale entre les deux catégories.

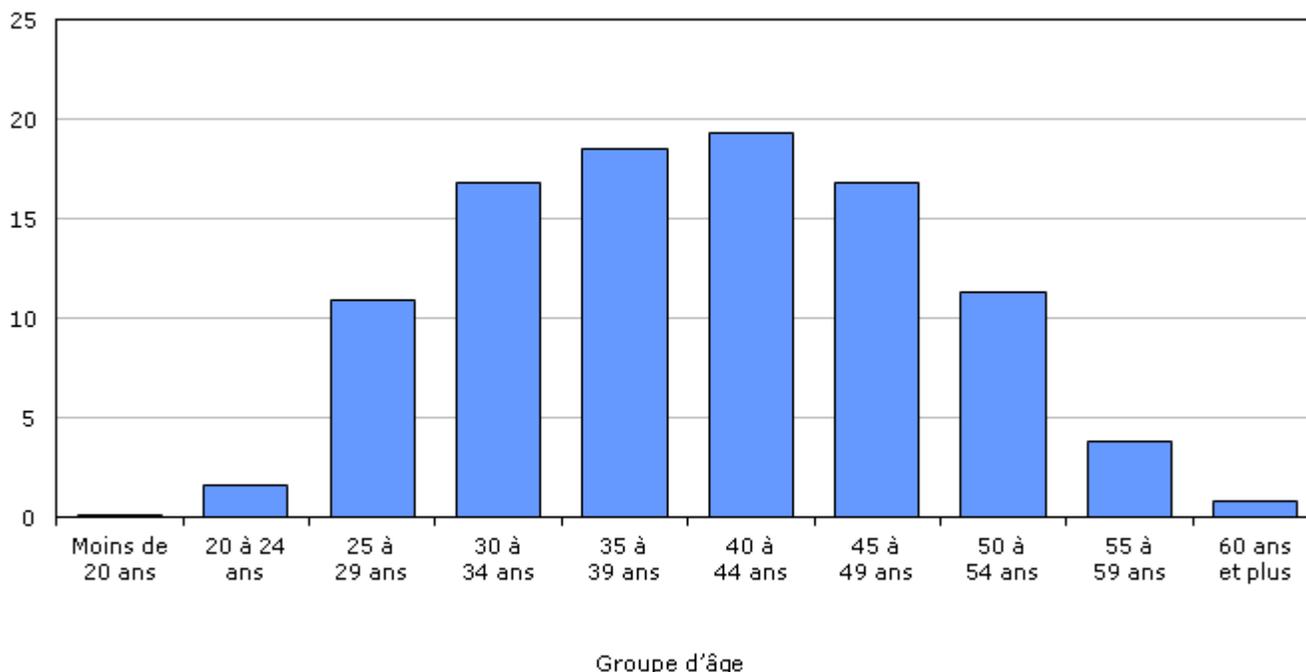
Au Canada, 11 % des policiers soit 7 551, étaient admissibles à la retraite en 2012 (tableau 5). Terre-Neuve-et-Labrador (23 %) détenait, parmi les provinces et les territoires, la proportion la plus élevée de policiers

qui auraient pu partir à la retraite. En revanche, le Quartier général et la Division dépôt de la GRC ont indiqué que 47 % de leurs agents étaient admissibles à la retraite.

En 2013, la majorité des policiers étaient âgés entre 30 et 50 ans (graphique 4).

Graphique 4 Répartition des policiers selon l'âge, Canada, 2013

pourcentage de
policiers



Note : Les renseignements sur l'âge des policiers sont fondés sur les données recueillies auprès des services de police employant environ 99 % des policiers d'un bout à l'autre du Canada. Les renseignements sur l'âge n'étaient pas disponibles pour 0,5 % de ces policiers; par conséquent, ils ont été exclus du calcul des pourcentages.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, questionnaire supplémentaire de l'Enquête sur l'administration policière.

Les femmes dans les services de police sont plus susceptibles d'occuper des postes civils

Alors que les femmes représentaient environ le tiers (34 %) de l'effectif total des services de police en 2013, elles occupaient le plus souvent des postes civils (57 %) et moins souvent des postes de policier (43 %).

Chez les travailleurs civils, près de 9 employés de soutien administratif sur 10 (87 %) étaient des femmes, tout comme plus des trois quarts des employés affectés aux communications et à la répartition (77 %). Les femmes représentaient près de 6 personnes sur 10 occupant des postes de gestionnaire (57 %) et de brigadier scolaire (57 %). Toutefois, elles étaient beaucoup moins susceptibles d'être employées comme agentes chargées de l'application des règlements municipaux ou du contrôle du stationnement (30 %) et comme cadettes (21 %).

Le nombre de policières continue de croître

Le nombre de policières au Canada, qui s'établissait à un peu plus de 14 000 en 2013, a continué d'augmenter (+172), alors que le nombre de policiers a poursuivi son recul (-405) par rapport à l'année précédente. La proportion de policières au pays est à la hausse ces dernières années. Par exemple, en 1993, 8 % des policiers étaient des femmes, comparativement à 16 % en 2003 et à 20 % en 2013 (tableau 7).

Parmi les provinces et les territoires, la proportion de policières était la plus faible au Yukon (13 %) et la plus élevée au Québec (24 %) et en Colombie-Britannique (22 %) (tableau 8).

Le Canada affiche une proportion considérable de policières par rapport aux pays semblables

Parmi les 12 pays semblables pour lesquels il existe des données de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur le sexe des policiers à l'échelle nationale, le Canada a affiché le cinquième pourcentage le plus élevé de policières en 2011¹⁵ (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2012a; tableau 9). Cela est relativement conforme à la tendance observée au cours des autres années pour lesquelles il existe des données. Chaque année, à l'exception de 2009 et 2010, le Royaume-Uni a inscrit la plus forte proportion de policières.

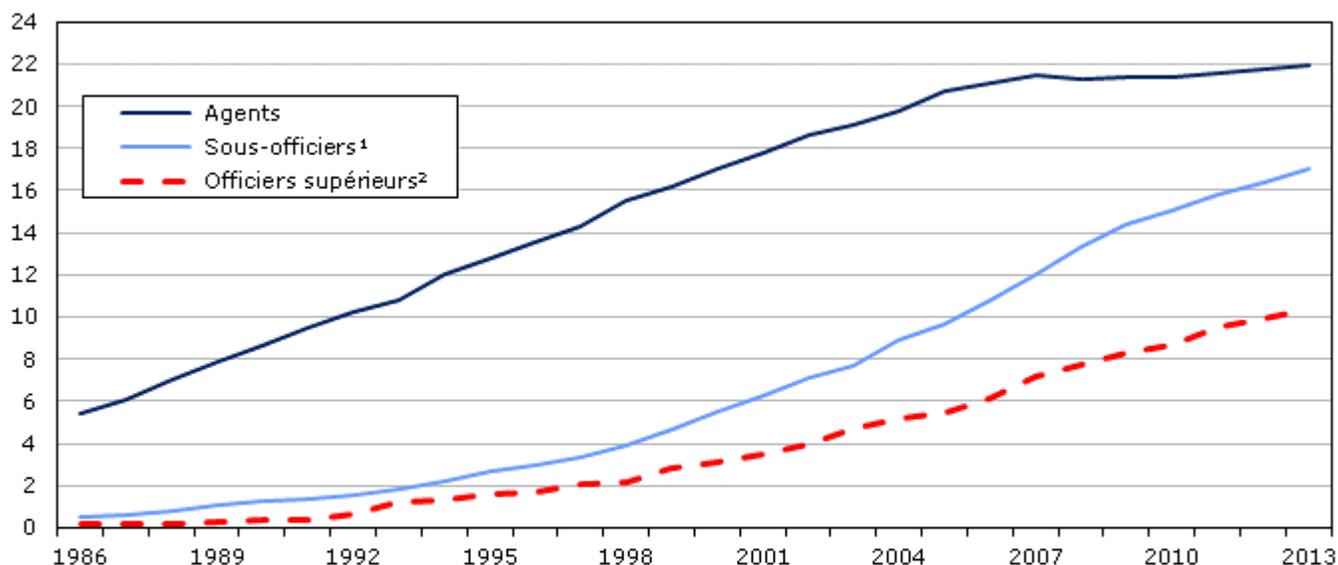
Tous ces pays semblables, sauf la Suède et les États-Unis, font état d'une croissance de la proportion de l'effectif policier qui est de sexe féminin au cours des années pour lesquelles il existe des données.

Un plus grand nombre de femmes sont représentées dans les rangs supérieurs des services de police

Les femmes occupent de plus en plus de postes aux grades supérieurs (tableau 10). Depuis que la collecte de données comparables a commencé au milieu des années 1980, les proportions d'officiers supérieurs et de sous-officiers de sexe féminin ont augmenté pour atteindre 10 % et 17 % respectivement en 2013. La représentation des femmes à chacun de ces grades a plus que doublé depuis 2003. Bien que la proportion d'agentes¹⁶ ait progressé du milieu des années 1980 à 2005, elle demeure relativement stable depuis. En 2013, 22 % des agents étaient de sexe féminin, comparativement à 5 % en 1986 (graphique 5, tableau 10).

Graphique 5 Policières en pourcentage du nombre total de policiers, selon le grade, Canada, 1986 à 2013

pourcentage



1. Comprend les personnes dont le grade se situe entre celui d'agent et de lieutenant, par exemple les sergents d'état-major, les sergents, les sergents détectives, les caporaux et les personnes ayant un grade équivalent.

2. Comprend les personnes qui ont obtenu le grade de lieutenant ou un grade supérieur, comme les chefs, les chefs adjoints, les surintendants d'état-major, les surintendants, les inspecteurs d'état-major, les inspecteurs, les lieutenants et les personnes ayant un grade équivalent.

Note : Les données antérieures à 1986 sur les grades des policiers ne sont pas disponibles. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein). Ce nombre comprend également les policiers affectés à des postes dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police sont exclus.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Autochtones et minorités visibles

Au fil des ans, le Canada s'est diversifié sous l'effet de la croissance du nombre d'Autochtones et de membres des minorités visibles au pays. Selon les résultats de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de Statistique Canada, 1 400 685 personnes ont déclaré être Autochtones en 2011, ce qui représentait 4,3 % de la population canadienne¹⁷. La croissance de la population autochtone a été plus rapide que celle de la population non autochtone entre 2006 et 2011 (+20,1 % par rapport à +5,2 %)¹⁸ (Enquête nationale auprès des ménages, 2011a).

De plus, les données de l'ENM de 2011 ont révélé que près de 6 264 800 personnes ont dit appartenir à une minorité visible, ce qui représentait 19,1 % de la population canadienne, comparativement à 16,2 % en 2006. Cette croissance est principalement attribuable à l'arrivée d'immigrants en provenance de pays non européens comme ceux de l'Asie (y compris le Moyen-Orient), des Caraïbes, de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud, de l'Afrique, de l'Océanie et d'autres régions. Près de 8 immigrants sur 10 (78,0 %) qui sont arrivés entre 2006 et 2011 ont dit appartenir à une minorité visible, comparativement aux trois quarts (74,8 %) de ceux qui sont arrivés au cours des années 1990 (Enquête nationale auprès des ménages, 2011b).

Les personnes qui déclarent être Autochtones¹⁹ ou appartenir à une minorité visible²⁰ constituent 2 des 4 groupes désignés en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, les deux autres étant les femmes et les personnes handicapées. En 2013, les renseignements sur l'identité autochtone et l'appartenance à une minorité visible étaient disponibles pour 48 710 policiers (69 % de tous les policiers)²¹. Parmi ceux-ci, 5 %

ont déclaré être Autochtones, 9 % ont dit appartenir à une minorité visible non autochtone, et la proportion restante a indiqué être de race blanche ou avoir la peau blanche.

Les dépenses ont atteint 13,5 milliards de dollars en 2012

Les dépenses de fonctionnement de l'ensemble des services de police au Canada se sont élevées à 13,5 milliards de dollars en 2012, en hausse de 2,8 % par rapport à l'année précédente, si l'on tient compte de l'inflation²² (tableau 11). Sauf en 2011, les dépenses consacrées aux services policiers en dollars constants augmentent depuis la fin des années 1990.

Après correction pour tenir compte de l'inflation, toutes les provinces ont fait état d'une hausse annuelle des dépenses totales en 2012, sauf la Nouvelle-Écosse, où les dépenses sont demeurées stables²³. Les plus fortes augmentations ont été observées au Nunavut (+12,8 %) et dans les Territoires du Nord-Ouest (+9,5 %). Le Manitoba (+8,2 %) est la province ayant affiché la plus forte croissance des dépenses par rapport à l'année précédente (tableau 12).

Les dépenses en dollars constants au chapitre des services de police au Canada se sont accrues de 42 % depuis 2002. Si de fortes hausses ont été observées dans les territoires (y compris le Nunavut, qui a affiché une augmentation de 63 %), certaines des hausses les plus marquées ont été enregistrées dans les provinces, dont l'Alberta (+73 %) et la Colombie-Britannique (+60 %). À l'inverse, les dépenses ont le moins progressé à l'Île-du-Prince-Édouard (+21 %) (tableau 13).

Comparativement aux dépenses présentées en tant que telles, le coût par habitant, qui tient compte de la taille de la population, a été caractérisé par des changements plus modérés au Canada depuis la fin des années 1990. Au cours des trois dernières années, le coût par habitant était stable²⁴ en 2010, a diminué en 2011, puis a augmenté de nouveau de façon modérée en 2012 (tableau 11).

Encadré 5

Traitements et salaires des policiers et des personnes exerçant des professions semblables

Dans le cadre des discussions sur les paramètres économiques des services de police, plusieurs questions ont été soulevées, parmi lesquelles figure la tendance des salaires payés aux policiers (Sécurité publique Canada, 2013). L'Enquête sur l'administration policière permet de recueillir des renseignements sur les dépenses totales en traitements et salaires, mais elle n'établit pas de distinction entre les salaires des policiers et ceux des employés civils au sein d'un service de police. Par conséquent, les données de l'Enquête sur la population active (EPA) permettent de comparer les salaires des policiers avec ceux des personnes exerçant des professions semblables.

En plus de fournir des estimations de l'emploi et du chômage, l'EPA recueille depuis 1997 des renseignements sur le salaire habituel¹ des employés à leur emploi principal selon la profession² (Statistique Canada, 2013a). Les professions sont des groupes d'emplois établis en fonction des types de tâches, de fonctions et de responsabilités, compte tenu de facteurs tels que la complexité, les services rendus et le degré de responsabilité (Statistique Canada, 2013b).

Les policiers sont chargés de l'application de la loi, de la prévention et de la réduction de la criminalité, de l'aide aux victimes, du maintien de l'ordre public et de l'intervention en cas d'urgence (Burczycka, 2013) (voir l'encadré 1). De ce fait, le travail policier chevauche d'autres professions qui comportent ces responsabilités. Les policiers collaborent également à l'exécution de ces responsabilités avec les personnes exerçant d'autres professions. Par exemple, les pompiers et les ambulanciers sont également appelés à intervenir en cas d'urgence. Les membres de ces professions, de même que les infirmières, les thérapeutes, les travailleurs sociaux, les enseignants et les travailleurs des services communautaires et sociaux viennent en aide aux autres et sont responsables du bien-être d'autrui. Les personnes exerçant un bon nombre de ces professions doivent respecter les normes et les règlements provinciaux et satisfaire à des exigences semblables en matière d'études et/ou de formation. Les gardiens de sécurité contribuent aussi à maintenir l'ordre, à fournir de l'aide et à intervenir en cas d'urgence, bien que leur formation diffère, tout comme leur obligation de rendre compte et les services qu'ils rendent au public. Les tendances des salaires relativement à ces professions permettent d'obtenir un point de comparaison pour les salaires des policiers.

Encadré 5

Traitements et salaires des policiers et des personnes exerçant des professions semblables (suite)

Après correction pour tenir compte de l'inflation³, les données de l'EPA révèlent que les policiers ont touché un salaire horaire moyen⁴ de 27,12 \$ en 2012, soit le quatrième salaire le plus élevé parmi les professions analysées (tableau de l'encadré 5). Les plus hauts salariés en 2012 étaient les enseignants au secondaire, affichant un salaire moyen de 28,92 \$ l'heure, suivis des infirmières autorisées (27,61 \$) et des enseignants au primaire et au préscolaire (27,47 \$). En revanche, les plus faibles rémunérations horaires moyennes revenaient aux gardiens de sécurité et au personnel assimilé (12,88 \$) ainsi qu'aux travailleurs des services communautaires et sociaux (17,57 \$). Ces deux professions affichaient un taux salarial inférieur à la moyenne de 19,16 \$ pour l'ensemble des professions.

De telles différences par rapport aux salaires ont été observées tout au long de la période allant de 2002 à 2012. Au cours de cette période, la rémunération horaire était systématiquement plus élevée pour les enseignants au secondaire et habituellement plus élevée pour les enseignants au primaire et au préscolaire et pour les infirmières autorisées. Les gardiens de sécurité et les travailleurs des services communautaires et sociaux avaient systématiquement une rémunération horaire moindre, laquelle était inférieure à la moyenne de l'ensemble des professions.

Entre 2002 et 2012, le taux salarial horaire moyen a progressé de 7 % pour les policiers, tout comme pour les travailleurs des services communautaires et sociaux (+7 %) et un peu comme les travailleurs sociaux (8 %). La plus faible majoration du taux salarial horaire moyen durant cette période a été consentie aux gardiens de sécurité et au personnel assimilé (5 %). En revanche, les augmentations les plus marquées ayant été observées de 2002 à 2012 sont allées aux ambulanciers et autre personnel paramédical (21 %), aux thérapeutes conjugaux et familiaux et autres conseillers assimilés (15 %), ainsi qu'aux infirmières autorisées (14 %).

Notes

1. Les données sur les traitements et salaires ne tiennent pas compte des impôts et autres retenues, mais comprennent les pourboires et les commissions. De plus, on calcule les traitements et salaires hebdomadaires et horaires en tenant compte du nombre habituel d'heures de travail rémunérées par semaine (voir Statistique Canada, 2013a).
2. Les données sur les traitements et salaires tirées de l'Enquête sur la population active (EPA) sont les données les plus récentes qui étaient disponibles au moment de la rédaction du présent article. Les données contenues dans ce rapport sont organisées selon la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) de 2006 (voir Statistique Canada, 2013b).
3. Les données de l'Indice des prix à la consommation (IPC) utilisées pour calculer les dollars constants sont les données les plus récentes qui étaient disponibles au moment de la rédaction du présent article.
4. Les traitements et salaires ont été analysés en fonction des heures plutôt que des semaines, étant donné la variation du nombre habituel moyen d'heures travaillées par les personnes appartenant à différents groupes professionnels. Parmi les professions à l'étude, de 2002 à 2012, le nombre habituel moyen d'heures de travail était parmi les plus élevés chez les policiers, conjointement avec les pompiers et les ambulanciers, qui travaillaient entre quatre et cinq heures de plus par semaine que la moyenne de l'ensemble des professions. Parmi ces trois groupes professionnels, le nombre d'heures variait le moins pour les policiers. Au cours de cette période, le plus faible nombre habituel moyen d'heures travaillées par semaine appartenait aux infirmières, aux travailleurs des services communautaires et sociaux, aux gardiens de sécurité et parfois aux thérapeutes.

Encadré 5

Traitements et salaires des policiers et des personnes exerçant des professions semblables (suite)

Tableau de l'encadré 5

Taux salarial horaire moyen¹, en dollars constants², 2002 à 2012

Groupe professionnel ³	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Variation en pourcentage de 2002 à 2012
	dollars											pourcentage
Enseignants au secondaire	26,54	26,40	26,69	26,73	26,82	26,86	26,99	28,01	28,70	28,78	28,92	9
Infirmières autorisées	24,30	24,87	25,18	25,16	25,31	25,87	26,38	27,45	27,94	27,70	27,61	14
Enseignants au primaire et au préscolaire	24,93	25,19	25,30	25,34	25,60	25,67	25,93	27,02	27,45	27,51	27,47	10
Policiers (sauf les cadres supérieurs)	25,43	24,83	24,35	24,60	25,30	25,58	25,78	26,42	26,68	26,96	27,12	7
Pompiers	23,77	23,82	23,51	23,99	24,88	24,86	25,13	26,04	25,99	26,14	26,52	12
Travailleurs sociaux	23,30	23,50	24,06	23,90	23,46	23,61	24,13	24,86	24,91	25,26	25,20	8
Ambulanciers et autre personnel paramédical	19,36	19,97	20,36	20,64	21,23	21,43	21,19	21,91	22,07	22,74	23,49	21
Thérapeutes conjugaux et familiaux et autres conseillers assimilés	19,32	19,29	20,10	20,21	20,18	20,91	21,58	21,92	21,18	21,18	22,22	15
Travailleurs des services communautaires et sociaux	16,38	16,16	16,01	16,10	16,60	16,72	16,82	17,82	17,97	17,49	17,57	7
Gardiens de sécurité et personnel assimilé	12,26	12,24	11,97	11,93	12,03	11,98	12,12	12,72	12,88	12,72	12,88	5

1. Fondé sur une moyenne mobile sur deux ans. Les estimations tirées de l'Enquête sur la population active (EPA) sont fondées sur un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. Par conséquent, les données sur les salaires à ce niveau sont publiées sous forme de moyennes mobiles sur deux ans afin d'atténuer les fluctuations irrégulières attribuables à la taille relativement faible des échantillons. La moyenne mobile sur deux ans est le total de 24 estimations mensuelles divisé par 24.

2. Il s'agit des dollars d'une année de base précise qui sont ajustés en fonction de l'inflation ou de la déflation, ce qui permet de montrer les variations du pouvoir d'achat du dollar. On a utilisé l'Indice des prix à la consommation pour calculer les dollars constants en choisissant 2002 comme année de base (2002 = 100). Il est à noter que les données historiques en dollars constants sont révisées annuellement puisque l'année de base du calcul change périodiquement. Les données de l'Indice des prix à la consommation (IPC) utilisées pour calculer les dollars constants sont les données les plus récentes accessibles au moment de la rédaction du présent article.

3. Selon la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) de 2006.

Note : Les données sur les traitements et salaires tirées de l'Enquête sur la population active (EPA) sont les données les plus récentes qui étaient disponibles au moment de la rédaction du présent article.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active et Indice des prix à la consommation.

Résumé

Le taux de policiers au Canada a continué de reculer en 2013. Après une période de croissance au cours des années 2000, il s'agissait de la troisième baisse annuelle consécutive.

En 2012, la plupart des embauches au sein des services de police étaient des recrues diplômées, et la raison du départ la plus courante était la retraite. En 2012, 11 % des policiers au Canada auraient pu prendre leur retraite, mais 2 % seulement des policiers l'ont fait.

La tendance à la hausse du nombre de policières s'est maintenue en 2013. Encore une fois, le nombre de policières a augmenté, alors que le nombre de policiers a diminué. Les femmes représentent maintenant 20 % de l'effectif policier et 68 % des employés civils, et la représentation des femmes aux grades supérieurs des services de police a continué de croître.

Les dépenses au chapitre des services de police ont atteint 13,5 milliards de dollars en 2012. Si l'on tient compte de l'inflation, il s'agissait d'une augmentation de 2,8 % par rapport à l'année précédente. Sauf en 2011, les dépenses consacrées aux services policiers en dollars constants augmentent depuis la fin des années 1990.

Description des enquêtes

L'Enquête sur l'administration policière sert à recueillir des données sur l'effectif et les dépenses des services policiers auprès de chacun des services de police municipaux, provinciaux et fédéral (Gendarmerie royale du Canada [GRC]) au pays. L'effectif policier et les dépenses au chapitre des services policiers des Premières Nations qui relèvent de la compétence de la GRC font partie des données déclarées pour la police fédérale de la GRC.

Sont exclus de l'enquête les organismes de police et de sécurité fédéraux suivants : le Service canadien du renseignement de sécurité, la police des chemins de fer et la police militaire. Les ministères fédéraux et provinciaux qui sont chargés d'appliquer certaines lois dans les domaines de l'impôt sur le revenu, des douanes et de l'accise, de l'immigration, des pêches et de la faune sont également exclus. En outre, les gardiens de sécurité privés et les enquêteurs privés sont exclus.

Les données qui figurent dans le présent rapport ont trait à l'effectif policier en date du 15 mai 2013 et aux dépenses définitives pour l'année 2012 (ou 2012-2013 pour les services de police dont la comptabilité se fait selon l'exercice). La plupart des services de police municipaux comptabilisent leurs dépenses selon l'année civile, alors que les services de police provinciaux et la GRC le font selon l'exercice.

Le nombre d'employés est fondé sur des équivalents temps plein permanents; les employés à temps partiel sont convertis en équivalents temps plein (p. ex. 4 employés qui travaillent 10 heures par semaine équivalent à 1 employé à temps plein qui travaille 40 heures par semaine). Le nombre de policiers représente le nombre réel de policiers assermentés qui étaient disponibles pour le service actif en date du 15 mai 2013. Les autres employés comprennent tout le personnel civil, notamment des commis, des répartiteurs, des gestionnaires, des cadets, des agents spéciaux, des gardiens de sécurité, des brigadiers scolaires et des agents chargés de l'application des règlements municipaux.

Les policiers temporaires sont exclus des comptes de policiers, seuls les policiers permanents travaillant à temps plein (et les équivalents temps plein) étant inclus. Les policiers temporaires sont embauchés pour remplacer, au besoin, les policiers permanents. Le Québec compte un plus grand nombre de policiers temporaires que tout autre secteur de compétence. Parmi les 923 policiers temporaires dénombrés en 2013, 816 (88 %) travaillaient au Québec.

Les dépenses au chapitre des services de police sont des dépenses réelles de fonctionnement et elles comprennent les traitements et salaires, les avantages sociaux et les autres dépenses de fonctionnement, telles que les coûts des locaux, du carburant et de l'entretien. Les dépenses en immobilisations, les fonds provenant de sources externes, les recettes et les recouvrements sont exclus.

En 2013, le programme de l'Enquête sur l'administration policière comportait pour la deuxième fois le questionnaire supplémentaire, qui a permis de recueillir des renseignements détaillés sur les embauches, les départs, l'admissibilité à la retraite, les années de service, l'âge, la scolarité, l'appartenance à une minorité visible et la langue. La plus grande partie de l'information recueillie grâce à ce questionnaire est fondée sur le jour de l'instantané de l'enquête — le 15 mai. D'autres données, notamment les données annuelles sur les embauches, les départs et l'admissibilité à la retraite, sont recueillies en fonction de l'année civile ou de l'exercice qui précède.

Certains services de police ne sont pas en mesure de fournir un ou plusieurs des éléments d'information demandés dans le questionnaire supplémentaire de l'Enquête sur l'administration policière. Dans ces cas, les services de police sont exclus du calcul des pourcentages connexes, et une note expliquant la couverture pour l'élément d'information est incluse dans le texte ou le tableau.

Enfin, le présent rapport contient des données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) sur le nombre d'affaires criminelles qui viennent à l'attention de la police afin de mettre en contexte les données policières. Au moyen du Programme DUC, on recueille des données sur les crimes et les délits de la route déclarés par tous les services de police au Canada depuis 1962. Le taux de criminalité, l'Indice de gravité de la criminalité et l'Indice de gravité des crimes violents sont fondés sur les données du Programme DUC.

Références

BURBIDGE, Scott. 2005. « The governance deficit: Reflections on the future of public and private policing in Canada », *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, p. 63 à 86.

BURCZYCKA, Marta. 2013. *Les ressources policières au Canada, 2012*, produit n° 85-225-X au catalogue de Statistique Canada.

BURCZYCKA, Marta. 2011. *Les ressources policières au Canada, 2011*, produit n° 85-225-X au catalogue de Statistique Canada.

Conference Board du Canada. 2013. « Méthode » http://conferenceboard.ca/hcp/overview/overview_fr.aspx (site consulté le 10 octobre 2013).

Enquête nationale auprès des ménages, 2011a. 2013. *Les peuples autochtones au Canada : Premières Nations, Métis et Inuits*, produit n° 99-011-X2011001 au catalogue de Statistique Canada.

Enquête nationale auprès des ménages, 2011b. 2013. *Immigration et diversité ethnoculturelle au Canada*, produit n° 99-010-X2011001 au catalogue de Statistique Canada.

Enquête sur la population active. 2013. Salaires des employés par profession (dollars courants), Canada, de 1997-1998 à 2011-2012, moyenne mobile sur 2 ans. Demande spéciale.

Fédération canadienne des municipalités. 2008. *Services policiers : l'équité, gage d'efficacité — Rapport sur les rôles, les responsabilités et les ressources des services policiers au Canada*. http://www.fcm.ca/Documents/reports/Towards_Equity_and_Efficiency_in_Policing_FR.pdf (site consulté le 9 octobre 2013).

GRIFFITHS, Curt Taylor, et autres. 2006. *Civilianization in the Vancouver Police Department*. <http://vancouver.ca/police/assets/pdf/studies/vpd-study-civilianization.pdf> (site consulté le 9 octobre, 2013).

MURPHY, Christopher. 2007. « "Securitizing" Canadian policing: A new policing paradigm for the post 9/11 security state? », *Cahiers canadiens de sociologie*, vol. 32, n° 4, p. 449 à 475.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. 2012a. « Total, male and female police personnel as at 31 December », *Criminal justice system resources* <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/statistics/crime.html> (site consulté le 9 octobre 2013).

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. 2012b. « Total police personnel at the national level », *Criminal justice system resources* <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/statistics/crime.html> (site consulté le 9 octobre 2013).

PERREAULT, Samuel. 2013. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2012 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Sécurité publique Canada. 2013. *Sommet sur les paramètres économiques des services de police : Rapport sur le Sommet* <http://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/smmt-cnmcs-plcng-2013/index-fra.aspx> (site consulté le 9 octobre 2013).

Statistique Canada. 2013a. *Guide de l'Enquête sur la population active*, produit n° 71-543-G au catalogue de Statistique Canada <http://www.statcan.gc.ca/pub/71-543-g/71-543-g2013001-fra.htm> (site consulté le 7 janvier 2014).

Statistique Canada. 2013b. « Introduction », *Classification nationale des professions (CNP-S) 2006* <http://www.statcan.gc.ca/subjects-sujets/standard-norme/soc-cnp/2006/noc2006-cnp2006-introduction-fra.htm> (site consulté le 7 janvier 2014).

TROTTIER, Daniel. 2012. « Policing social media », *Revue canadienne de sociologie*, vol. 49, n° 4, p. 411 à 425.

Notes

1. Bien que l'Enquête sur l'administration policière ait permis de recueillir des données sur le plus haut niveau de scolarité au moment de l'embauche et sur les langues parlées, les données ne sont pas présentées en raison de préoccupations liées à la qualité des données.
2. Le taux de criminalité, qui représente les données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (version agrégée), permet de dégager des comparaisons historiques remontant jusqu'à 1962. Le taux de criminalité représente le nombre d'infractions au *Code criminel* déclarées par la police (sauf les délits de la route) pour 100 000 habitants.
3. La variation en pourcentage de -0,2 % correspond à 0 % une fois arrondie. La variation en pourcentage pour le Nunavut est donc considérée comme stable.
4. L'Indice de gravité de la criminalité (IGC) tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'IGC, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel* déclarées par la police, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'IGC.
5. L'Indice de gravité des crimes violents (IGC avec violence) tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes violents. Pour calculer l'IGC avec violence, on attribue un poids à chaque infraction avec violence en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions avec violence au *Code criminel* déclarées par la police font partie de l'IGC avec violence.
6. Les données de l'Enquête sur l'administration policière relatives à l'effectif policier et aux dépenses au chapitre des services de police sont accessibles au public pour chaque service de police municipal au Canada. Consultez les tableaux CANSIM 254-0004 et 254-0006 à l'adresse www.statcan.gc.ca ou communiquez avec le Centre canadien de la statistique juridique par courriel à ccjccsj@statcan.gc.ca ou par téléphone au 1-800-387-2231.
7. La variation en pourcentage correspond à 0 % une fois arrondie.
8. Les agents spéciaux, comme les gendarmes spéciaux autochtones, sont des travailleurs civils employés par les services de police. Ils ne sont pas inclus dans la définition de policier.
9. L'Enquête sur l'administration policière permet uniquement de recueillir des données sur les employés civils rémunérés par le service de police. Par conséquent, si les employés civils d'un service de police sont rémunérés par la municipalité, comme dans le cas des détachements de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), ils ne sont pas représentés dans les données de l'enquête.
10. Les gendarmes spéciaux autochtones sont des membres du personnel qui assurent certains services policiers au sein des communautés autochtones et qui font fonction d'agents de liaison entre les policiers assermentés et les membres autochtones de la communauté. Ils ont des pouvoirs limités en matière d'application de la loi. Bon nombre des gendarmes spéciaux autochtones faisaient partie du Programme des gendarmes spéciaux autochtones que parrainait la GRC.

11. Alors que la plupart des données de l'Enquête sur l'administration policière concernant l'effectif policier se rapportent au jour de l'instantané — le 15 mai 2013 —, les données sur les embauches, les départs et l'admissibilité à la retraite ont trait à l'année civile 2012 ou à l'exercice 2012-2013, selon le service de police.
12. Comprend les policiers rémunérés qui ont obtenu le statut de policier assermenté au cours de l'année civile ou de l'exercice précédant celui pour lequel les données sont indiquées.
13. Comprend les officiers supérieurs, les sous-officiers et les agents qui ont obtenu le statut de policier assermenté avant l'année civile ou l'exercice pour lequel les données sont indiquées.
14. Certains services de police ne sont pas en mesure de faire état du nombre global d'années de service de leurs policiers et déclarent plutôt le nombre d'années de service à leur service de police respectif.
15. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle des données étaient disponibles pour ces pays au moment de la rédaction du présent article.
16. Comprend toutes les catégories d'agents, sauf les agents spéciaux, qui sont des civils employés par les services de police et qui ne sont pas des policiers assermentés.
17. Certains établissements indiens et réserves indiennes n'ont pas participé à l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, parce que le dénombrement n'était pas autorisé, parce qu'il a été interrompu avant la fin, ou en raison de catastrophes naturelles (p. ex. un feu de forêt). On les appelle les « réserves partiellement dénombrées » (voir Enquête nationale auprès des ménages, 2011a).
18. Selon les directives de l'ENM, il faudrait prendre en considération plusieurs facteurs au moment de comparer les données sur les Autochtones au fil du temps, y compris mesurer le taux de croissance. Mentionnons les différences relatives aux questions sur l'identité autochtone, les différences méthodologiques, les modifications législatives, les changements apportés à la définition des réserves, les différences entourant la liste des réserves partiellement dénombrées, ainsi que le fait pour les particuliers de déclarer leur identité et/ou leur appartenance ancestrale différemment d'une période de collecte des données à l'autre (voir Enquête nationale auprès des ménages, 2011a).
19. D'après l'ENM, a une « identité autochtone » la personne qui déclare volontairement être membre d'une Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuit et/ou être un Indien inscrit ou Indien des traités et/ou appartenir à une Première Nation ou à une bande indienne (voir Enquête nationale auprès des ménages, 2011a).
20. La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* définit ainsi les membres des minorités visibles : « Font partie des minorités visibles les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population des minorités visibles se compose principalement des groupes suivants : les Sud-Asiatiques, les Chinois, les Noirs, les Philippins, les Latino-Américains, les Arabes, les Asiatiques du Sud-Est, les Asiatiques occidentaux, les Coréens et les Japonais (voir Enquête nationale auprès des ménages, 2011b).
21. Il n'y avait pas d'information sur l'appartenance de 31 % des policiers à la population autochtone ou à une minorité visible du fait que le service de police ou le policier en question n'a pas choisi de déclarer ce renseignement. En 2013, l'information sur l'appartenance à la population autochtone ou à une minorité visible était plus susceptible d'être connue pour les recrues diplômées (76 %) que pour les policiers d'expérience (69 %).
22. Les données de l'Indice des prix à la consommation (IPC) utilisées pour calculer les dollars constants sont les données les plus récentes accessibles au moment de la rédaction du présent article.
23. La variation en pourcentage est considérée comme stable si elle correspond à 0 % une fois arrondie.
24. La variation en pourcentage est considérée comme stable si elle correspond à 0 % une fois arrondie.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1

Tendances de l'effectif policier et des dépenses au chapitre des services de police, Canada, 1962 à 2013

Année	Policiers ¹			Employés civils ²			Effectif total	Ratio policiers-employés civils	Dépenses totales ³ milliers de dollars	Affaires prévues au Code criminel ⁴	Nombre d'affaires par policier
	Total	Taux pour 100 000 habitants	Variation du taux en %	Total	Taux pour 100 000 habitants	Variation du taux en %					
	n ^{bre}	taux	%	n ^{bre}	taux	%	n ^{bre}	ratio		n ^{bre}	
1962	26 129	140,6	...	5 699	30,7	...	31 828	4,6	..	514 986	19,7
1963	27 333	144,4	2,7	5 935	31,4	2,3	33 268	4,6	..	572 105	20,9
1964	28 823	149,4	3,5	6 655	34,5	9,9	35 478	4,3	..	626 038	21,7
1965	30 146	153,5	2,7	7 133	36,3	5,2	37 279	4,2	..	628 418	20,8
1966	32 086	160,3	4,4	7 583	37,9	4,4	39 669	4,2	..	702 809	21,9
1967	33 792	165,8	3,4	8 018	39,3	3,7	41 810	4,2	..	784 568	23,2
1968	34 887	168,5	1,6	8 351	40,3	2,5	43 238	4,2	..	897 530	25,7
1969	36 342	173,0	2,7	8 963	42,7	6,0	45 305	4,1	..	994 790	27,4
1970	37 949	178,2	3,0	9 936	46,7	9,4	47 885	3,8	..	1 110 066	29,3
1971	40 148	182,8	2,6	10 597	48,3	3,3	50 745	3,8	..	1 166 458	29,1
1972	41 214	185,5	1,5	11 762	52,9	9,7	52 976	3,5	..	1 189 805	28,9
1973	43 142	191,8	3,4	12 297	54,7	3,3	55 439	3,5	..	1 298 551	30,1
1974	45 276	198,5	3,5	12 085	53,0	-3,1	57 361	3,7	..	1 456 885	32,2
1975	47 713	206,2	3,9	13 794	59,6	12,5	61 507	3,5	..	1 585 805	33,2
1976	48 213	205,6	-0,3	14 377	61,3	2,9	62 590	3,4	..	1 637 704	34,0
1977	48 764	205,5	0,0	15 231	64,2	4,7	63 995	3,2	..	1 654 024	33,9
1978	48 705	203,2	-1,1	15 749	65,7	2,4	64 454	3,1	..	1 714 300	35,2
1979	48 990	202,4	-0,4	15 001	62,0	-5,7	63 991	3,3	..	1 855 271	37,9
1980	49 841	203,3	0,4	16 410	66,9	8,0	66 251	3,0	..	2 045 398	41,0
1981	50 563	203,7	0,2	16 999	68,5	2,3	67 562	3,0	..	2 168 202	42,9
1982	50 539	201,2	-1,2	17 738	70,6	3,1	68 277	2,8	..	2 203 665	43,6
1983	50 081	197,4	-1,9	17 342	68,4	-3,2	67 423	2,9	..	2 148 633	42,9
1984	50 010	195,3	-1,1	17 503	68,4	0,0	67 513	2,9	..	2 147 656	42,9
1985	50 351	194,8	-0,2	17 702	68,5	0,2	68 053	2,8	..	2 174 175	43,2
1986	51 425	197,0	1,1	18 273	70,0	2,2	69 698	2,8	3 771 205	2 277 749	44,3
1987	52 510	198,5	0,8	19 558	73,9	5,6	72 068	2,7	4 027 809	2 368 958	45,1
1988	53 312	199,0	0,2	19 407	72,4	-2,1	72 719	2,7	4 389 414	2 390 008	44,8
1989	54 211	198,7	-0,1	19 526	71,6	-1,2	73 737	2,8	4 684 760	2 425 936	44,7
1990	56 034	202,3	1,8	19 259	69,5	-2,8	75 293	2,9	5 247 646	2 627 197	46,9
1991	56 768	202,5	0,1	19 440	69,4	-0,3	76 208	2,9	5 426 887	2 898 989	51,1
1992	56 992	200,9	-0,8	20 059	70,7	2,0	77 051	2,8	5 716 833	2 847 981	50,0
1993	56 901	198,4	-1,3	19 956	69,6	-1,6	76 857	2,9	5 790 165	2 735 623	48,1
1994	55 859	192,6	-2,9	19 492	67,2	-3,4	75 351	2,9	5 783 656	2 646 209	47,4
1995	55 008	187,7	-2,5	19 259	65,7	-2,2	74 267	2,9	5 808 607	2 639 654	48,0
1996	54 323	183,5	-2,3	19 603	66,2	0,7	73 926	2,8	5 856 055	2 644 893	48,7
1997	54 719	183,0	-0,3	19 679	65,8	-0,6	74 398	2,8	5 989 022	2 534 766	46,3
1998	54 763	181,6	-0,7	19 383	64,3	-2,3	74 146	2,8	6 209 756	2 440 230	44,6
1999	55 321	182,0	0,2	20 168	66,3	3,2	75 489	2,7	6 395 380	2 339 376	42,3

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1

Tendances de l'effectif policier et des dépenses au chapitre des services de police, Canada, 1962 à 2013 (suite)

Année	Policiers ¹			Employés civils ²			Effectif total	Ratio policiers-employés civils	Dépenses totales ³ milliers de dollars	Affaires prévues au Code criminel ⁴ n ^{bre}	Nombre d'affaires par policier
	Total	Taux pour 100 000 habitants	Variation du taux en %	Total	Taux pour 100 000 habitants	Variation du taux en %					
	n ^{bre}	taux	%	n ^{bre}	taux	%	n ^{bre}	ratio			
2000	55 954	182,3	0,2	19 907	64,9	-2,2	75 861	2,8	6 798 531	2 334 451	41,7
2001	57 076	184,0	0,9	19 982	64,4	-0,7	77 058	2,9	7 269 977	2 353 330	41,2
2002	58 422	186,3	1,3	20 732	66,1	2,6	79 154	2,8	7 827 195	2 355 322	40,3
2003	59 412	187,8	0,8	21 476	67,9	2,7	80 888	2,8	8 324 176	2 458 482	41,4
2004	59 800	187,2	-0,3	22 212	69,5	2,5	82 012	2,7	8 758 213	2 427 370	40,6
2005	61 026	189,3	1,1	23 391	72,5	4,3	84 417	2,6	9 281 879	2 361 974	38,7
2006	62 461	191,8	1,3	23 911	73,4	1,2	86 372	2,6	9 877 071	2 359 804	37,8
2007	64 134	195,0	1,7	25 295	76,9	4,8	89 429	2,5	10 544 771	2 271 754	35,4
2008	65 283	196,4	0,7	25 630	77,1	0,2	90 913	2,5	11 449 955	2 204 479	33,8
2009	67 243	200,0	1,8	27 056	80,5	4,4	94 299	2,5	12 314 197	2 172 809	32,3
2010	69 068	203,1	1,6	27 357	80,4	0,0	96 425	2,5	12 651 596	2 094 338	30,3
2011	69 424	202,2	-0,5	28 142	81,9	1,9	97 566	2,5	12 952 388	1 984 790	28,6
2012 ^r	69 505	200,0	-1,1	28 202	81,1	-1,0	97 707	2,5	13 518 135	1 949 160	28,0
2013	69 272	197,0	-1,5	27 872	79,3	-2,3	97 144	2,5

.. indisponible pour une période de référence précise

... n'ayant pas lieu de figurer

^r révisé

1. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein). Ce nombre comprend également les policiers qui sont affectés à des postes dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police sont exclus.

2. Comprend les employés civils qui faisaient partie de l'effectif des services de police et qui occupent des postes comme ceux de commis, de répartiteur, de gestionnaire, de cadet, d'agent spécial, de gardien de sécurité, de brigadier scolaire et d'agent chargé de l'application des règlements municipaux.

3. Les montants des dépenses sont indiqués en dollars courants, qui ne sont pas ajustés pour l'inflation ou la déflation. Les dépenses de fonctionnement totales comprennent les traitements, les salaires, les avantages sociaux et les autres dépenses de fonctionnement qui figurent dans le budget du service de police, de même que les avantages sociaux payés par d'autres sources publiques. Les recettes, les recouvrements et les coûts qui font partie des dépenses en immobilisations du service de police sont exclus.

4. Les données sont tirées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité du Centre canadien de la statistique juridique. Exclut les délits de la route prévus au *Code criminel*.

Note : Une nouvelle version de l'Enquête sur l'administration policière a été mise en œuvre en 1986. Pour maintenir la continuité historique, on a ajusté les chiffres antérieurs à 1986. Les renseignements qui figurent dans le présent tableau représentent les données déclarées par la police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (version agrégée). Ils permettent de dégager des comparaisons historiques remontant jusqu'à 1962. En raison de la déclaration incorrecte du nombre d'affaires de pornographie juvénile par un service de police pour les années 2008 à 2011, les données sur les affaires prévues au *Code criminel* ont été révisées pour ces années.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 2
 Policiers selon l'échelon du service de police et selon la province ou le territoire, 2013

Province ou territoire	Population en 2013 ¹	Services de police ²		Gendarmerie royale du Canada				Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants	Variation du taux en pourcentage	
		Échelon municipal	Échelon provincial	Échelon municipal	Échelon provincial	Échelon fédéral	Autre ³			2012 à 2013	2003 à 2013
				nombre					taux	pourcentage	
Terre-Neuve-et-Labrador ⁴	526 702	...	402	...	405	86	24	917	174	-0,9	17,5
Île-du-Prince-Édouard	145 237	96	...	6	94	25	11	232	160	-6,1	0,5
Nouvelle-Écosse	940 789	876	...	45	758	181	35	1 895	201	-1,6	17,4
Nouveau-Brunswick	756 050	456	...	211	500	150	27	1 344	178	-1,3	4,1
Québec	8 155 334	9 321	5 707	957	39	16 024	196	-0,6	2,3
Ontario ⁵	13 537 994	20 449	4 222	1 620	68	26 359	195	-0,5	2,6
Manitoba	1 265 015	1 627	...	186	653	197	28	2 691	213	-1,7	8,7
Saskatchewan ⁶	1 108 303	1 037	...	123	887	234	25	2 306	208	-1,5	3,8
Alberta	4 025 074	4 067	...	1 094	1 351	336	51	6 899	171	-1,8	9,1
Colombie-Britannique	4 581 978	2 638	...	3 563	1 780	741	134	8 856	193	-1,2	12,1
Yukon ⁷	36 700	105	20	7	132	360	9,6	-10,2
Territoires du Nord-Ouest ⁷	43 537	171	13	8	192	441	-3,3	15,2
Nunavut ⁷	35 591	111	9	8	128	360	-0,2	-12,9
Total pour les provinces et les territoires⁸	35 158 304	40 567	10 331	5 228	6 815	4 569	465	67 975	193	-0,9	5,0
Quartier général et Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada (École de la GRC)	1 297	1 297
Canada	35 158 304	40 567	10 331	5 228	6 815	4 569	1 762	69 272	197	-1,5	4,9

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2013 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

2. Exclut la Gendarmerie royale du Canada.

3. Comprend les Services nationaux de police et l'administration des services et des divisions.

4. Il n'existe pas de services de police municipaux à Terre-Neuve-et-Labrador. La Force constabulaire royale de Terre-Neuve, qui est un service de police provincial, est responsable de la prestation des services policiers dans la plupart des grandes municipalités.

5. Exclut le personnel du Quartier général de la Gendarmerie royale du Canada. La Police provinciale de l'Ontario compte 1 998 policiers qui fournissent des services policiers municipaux à contrat. Ceux-ci figurent parmi les services de police municipaux et non les services de police provinciaux.

6. Exclut le personnel de la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada.

7. Il n'existe pas de services de police municipaux au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. La Gendarmerie royale du Canada assure les services policiers dans les territoires.

8. Exclut le personnel du Quartier général et la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada.

Note : Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) en date du 15 mai 2013. Ce nombre comprend également les policiers qui sont affectés à des postes dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police sont exclus. La variation en pourcentage est considérée comme stable si elle correspond à 0 % une fois arrondie.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Tableau 3

Taux de policiers et certaines statistiques de la criminalité, selon la province ou le territoire, 2012-2013

Province ou territoire	Policiers pour	Indice de gravité de la	Indice de gravité des
	100 000		
	habitants en 2013		2012 ²
	taux		
Terre-Neuve-et-Labrador	174	69,62	65,94
Île-du-Prince-Édouard	160	72,62	45,05
Nouvelle-Écosse	201	76,48	78,04
Nouveau-Brunswick	178	68,41	65,74
Québec	196	70,71	75,34
Ontario ³	195	58,40	69,47
Manitoba	213	112,41	153,70
Saskatchewan ⁴	208	139,00	133,95
Alberta	171	85,59	88,04
Colombie-Britannique	193	93,35	89,33
Yukon	360	156,69	163,85
Territoires du Nord-Ouest	441	340,98	356,63
Nunavut	360	325,57	470,50
Total pour les provinces et les territoires⁵	193	75,00	81,42

1. L'Indice de gravité de la criminalité (IGC) tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'IGC, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel* déclarées par la police, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'IGC.

2. L'Indice de gravité des crimes violents (IGC avec violence) tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes violents. Pour calculer l'IGC avec violence, on attribue un poids à chaque infraction avec violence en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions avec violence au *Code criminel* déclarées par la police font partie de l'IGC avec violence.

3. Exclut le personnel du Quartier général de la Gendarmerie royale du Canada.

4. Exclut le personnel de la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada.

5. Exclut le personnel du Quartier général et la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada (École de la GRC).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 4
 Policiers et certaines statistiques de la criminalité, selon la région métropolitaine de recensement, 2013

Région métropolitaine de recensement	Population en 2012 ¹ nombre	Nombre de policiers en 2013 ²	Policiers pour 100 000 habitants en 2013 ³ taux	Variation du	Indice de gravité de la criminalité de 2012 ⁴	Indice de gravité des crimes violents de 2012 ⁵
				taux de policiers en pourcentage de 2012 à 2013		
Thunder Bay	120 405	228	189	0,0	87,95	118,83
Winnipeg ⁶	806 821	1 521	189	-2,6	96,10	145,35
Regina	228 599	422	185	-2,8	116,00	110,11
Montréal	3 965 452	7 194	181	2,0	75,11	87,83
Windsor ⁷	331 671	587	177	-0,5	66,53	66,40
St. John's	190 560	336	176	-0,7	86,30	77,34
Brantford	141 128	248	176	0,7	92,23	67,62
Saskatoon	288 697	506	175	-1,9	107,08	126,42
Toronto	5 885 871	9 967	169	-2,2	52,13	78,40
Halifax ⁶	413 512	691	167	-2,0	74,28	92,36
St. Catharines– Niagara	446 676	736	165	-0,4	63,85	54,13
Calgary	1 311 481	2 130	162	-0,7	60,51	61,19
Edmonton	1 229 672	1 985	161	0,3	85,03	95,78
Grand Sudbury	163 880	260	159	-0,7	71,66	75,37
Barrie	202 118	317	157	0,4	51,32	46,05
London	502 384	784	156	1,2	74,49	64,09
Peterborough	121 282	189	156	-0,1	63,40	66,16
Guelph	127 068	195	153	-0,4	50,52	53,80
Victoria	363 041	554	153	0,0	69,55	63,66
Hamilton	744 257	1 126	151	-1,3	60,06	62,49
Kitchener– Cambridge– Waterloo	536 793	807	150	-0,6	58,34	60,93
Vancouver ^{6, 8}	2 464 189	3 645	148	-0,2	92,67	92,63
Ottawa ⁹	956 719	1 395	146	-1,7	57,04	58,21
Abbotsford– Mission	178 869	258	144	-2,0	83,38	79,69
Kingston	162 321	229	141	-2,8	58,29	53,73

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 4
 Policiers et certaines statistiques de la criminalité, selon la région métropolitaine de recensement, 2013 (suite)

Région métropolitaine de recensement	Nombre de policiers en		Policiers pour 100 000 habitants en	Variation du taux de policiers en pourcentage de 2012 à 2013	Indice de gravité de la criminalité de 2012 ⁴	Indice de gravité des crimes violents de 2012 ⁵
	Population en 2012 ¹	2013 ²	habitants en 2013 ³	en pourcentage		
	nombre		taux	pourcentage		
Gatineau ¹⁰	315 817	440	139	-0,1	65,87	71,40
Saint John	147 046	204	139	4,4	67,12	67,95
Québec	767 789	1 036	135	2,8	47,79	50,76
Sherbrooke	193 352	251	130	-0,6	59,56	49,67
Kelowna ¹¹	183 755	230	125	11,0	104,05	81,76
Trois-Rivières	151 340	185	122	-2,9	65,80	46,41
Saguenay	146 048	178	122	-1,4	71,12	79,39
Moncton	140 146	155	111	5,7	79,31	73,40

1. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations postcensitaires provisoires pour 2012 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population des régions métropolitaines de recensement ne sont pas encore disponibles pour 2013.

2. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) en date du 15 mai 2013. Ce nombre comprend également les policiers qui sont affectés à des postes dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police sont exclus.

3. Fondé sur le nombre de policiers en 2013 et sur les chiffres de population des régions métropolitaines de recensement (RMR) pour 2012. Les chiffres de population des RMR ne sont pas encore disponibles pour 2013.

4. L'Indice de gravité de la criminalité (IGC) tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'IGC, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions prévues au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'IGC.

5. L'Indice de gravité des crimes violents (IGC avec violence) tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes violents. Pour calculer l'IGC avec violence, on attribue un poids à chaque infraction avec violence en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions avec violence prévues au *Code criminel* font partie de l'IGC avec violence.

6. Les comptes de policiers comprennent les policiers affectés à des postes dans le cadre de contrats (p. ex. aéroport, port, mission des Nations Unies).

7. Sous l'effet de l'arrondissement, la variation du taux en pourcentage devient 0 %; celui-ci est donc considéré comme stable.

8. Comprend la South Coast British Columbia Transit Authority et les Lower Mainland Integrated Teams.

9. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

10. Gatineau représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

11. Comprend un service de police de plus par rapport à l'année précédente : le détachement municipal de la Gendarmerie royale du Canada de Peachland, en Colombie-Britannique.

Note : Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police. La RMR d'Oshawa est exclue en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires des services policiers et les limites de la RMR. Les crimes faisant l'objet d'enquêtes par le personnel fédéral de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) dans les RMR sont inclus. Toutefois, les comptes de policiers ne comprennent pas les policiers fédéraux de la GRC. La variation en pourcentage est considérée comme stable si elle correspond à 0 % une fois arrondie.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 5
Embauches et départs de policiers, selon la province ou le territoire, Canada, 2012-2013

Province ou territoire	Embauches ¹			Départs ²			Gain ou perte net : embauches et départs n ^{bre}	Policiers admissibles à la retraite ⁶ %
	Total	Policiers d'expérience ³	Recrues diplômées ⁴	Total	Retraites	Autres ⁵		
	n ^{bre}	%		n ^{bre}	%			
Terre-Neuve-et-Labrador	20	6	94	32	81	19	-12	22,7
Île-du-Prince-Édouard	10	x	x	7	86	14	3	17,2
Nouvelle-Écosse	111	31	69	116	71	29	-5	13,6
Nouveau-Brunswick	12	67	33	44	57	43	-32	15,7
Québec	471	69	31	395	69	31	76	11,1
Ontario ⁷	683	30	70	769	75	25	-86	7,9
Manitoba	48	47	53	73	73	27	-25	17,9
Saskatchewan ⁸	93	12	88	82	65	35	11	9,9
Alberta	346	10	90	285	55	45	61	9,6
Colombie-Britannique	300	21	79	266	64	36	34	10,9
Yukon	3	4	x	x	-1	7,6
Territoires du Nord-Ouest	3	6	50	50	-3	7,3
Nunavut	2	3	67	33	-1	10,9
Total pour les provinces et les territoires⁹	2 102	31	69	2 082	69	31	20	10,2
Quartier général et Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada (École de la GRC)	0	92	79	21	-92	47,0
Canada	2 102	31	69	2 174	69	31	-72	10,9

... n'ayant pas lieu de figurer

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

1. Les renseignements sur les embauches n'étaient pas disponibles pour les services de police employant 0,2 % des policiers d'un bout à l'autre du Canada. En outre, les services de police employant 35 % des policiers n'étaient pas en mesure de fournir le niveau d'expérience (policiers d'expérience ou recrues diplômées) de leurs policiers au moment de l'embauche. Ces services de police ont été exclus du calcul des pourcentages.

2. Les renseignements concernant la raison du départ n'étaient pas disponibles pour les services de police employant 0,2 % des policiers d'un bout à l'autre du Canada. Ces services de police ont été exclus du calcul des pourcentages.

3. Comprend les officiers supérieurs, les sous-officiers et les agents qui ont obtenu le statut de policier assermenté avant l'année civile ou l'exercice pour lequel les données sont indiquées.

4. Comprend les policiers rémunérés qui ont obtenu le statut de policier assermenté au cours de l'année civile ou de l'exercice précédant celui pour lequel les données sont indiquées.

5. Comprend les policiers qui sont partis pour des raisons autres que la retraite, notamment parce qu'ils ont été embauchés par un autre service de police, qu'ils ont changé de carrière ou en raison de leur décès.

6. Les renseignements concernant l'admissibilité à la retraite n'étaient pas disponibles pour les services de police employant 0,2 % des policiers d'un bout à l'autre du Canada. Ces services de police ont été exclus du calcul des pourcentages.

7. Exclut le personnel du Quartier général de la Gendarmerie royale du Canada.

8. Exclut le personnel de la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada.

9. Exclut le personnel du Quartier général et la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada (École de la GRC).

Note : Représente les embauches, les départs et l'admissibilité à la retraite au cours de l'année civile 2012 ou de l'exercice 2012-2013. Le pourcentage de policiers admissibles à la retraite est calculé au moyen de ces données ainsi que du nombre de policiers assermentés qui étaient en fonction le 15 mai 2013.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et questionnaire supplémentaire de l'enquête.

Tableau 6
Embauches et départs de policiers, selon le nombre global d'années de service, Canada, 2012-2013

Nombre global d'années de service	Embauches ¹		Départs ²			Policiers admissibles à la retraite ⁵
	Total	Total des policiers ³	Total	Retraites	Autres ⁴	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage		
Moins de 5 ans	1 792	85,5	216	0,1	32,1	0,1
5 ans à moins de 10 ans	111	5,3	145	0,4	20,7	0,1
10 ans à moins de 15 ans	76	3,6	82	0,4	11,3	0,1
15 ans à moins de 20 ans	33	1,6	71	0,8	8,8	0,2
20 ans à moins de 25 ans	31	1,5	156	5,9	10,1	10,5
25 ans à moins de 30 ans	21	1,0	369	21,1	8,5	45,0
30 ans à moins de 35 ans	19	0,9	725	46,0	6,4	34,5
35 ans et plus	12	0,6	388	25,3	1,9	9,4
Renseignements indisponibles	7	...	22
Total	2 102	100,0	2 174	100,0	100,0	100,0

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Les renseignements sur les embauches n'étaient pas disponibles pour les services de police employant 0,2 % des policiers d'un bout à l'autre du Canada. Ces services de police ont été exclus du calcul des pourcentages.

2. Les renseignements concernant la raison du départ n'étaient pas disponibles pour les services de police employant 0,2 % des policiers d'un bout à l'autre du Canada. Ces services de police ont été exclus du calcul des pourcentages.

3. Comprend les policiers d'expérience et les recrues diplômées afin d'inclure les services de police (représentant 35 % des policiers au Canada) qui n'étaient pas en mesure de fournir le niveau d'expérience de leurs policiers au moment de l'embauche.

4. Comprend les policiers qui sont partis pour des raisons autres que la retraite, notamment parce qu'ils ont été embauchés par un autre service de police, qu'ils ont changé de carrière ou en raison de leur décès.

5. Les renseignements concernant l'admissibilité à la retraite n'étaient pas disponibles pour les services de police employant 0,2 % des policiers d'un bout à l'autre du Canada. Ces services de police ont été exclus du calcul des pourcentages.

Note : Représente les embauches, les départs et l'admissibilité à la retraite au cours de l'année civile 2012 ou de l'exercice 2012-2013. Les renseignements indisponibles ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et questionnaire supplémentaire de l'enquête.

Tableau 7
 Policiers selon le sexe, Canada, 1986 à 2013

Année	Hommes		Femmes		Total
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
1986	49 431	96,1	1 994	3,9	51 425
1987	50 205	95,6	2 305	4,4	52 510
1988	50 604	94,9	2 708	5,1	53 312
1989	51 068	94,2	3 143	5,8	54 211
1990	52 461	93,6	3 573	6,4	56 034
1991	52 804	93,0	3 964	7,0	56 768
1992	52 706	92,5	4 286	7,5	56 992
1993	52 340	92,0	4 561	8,0	56 901
1994	50 803	90,9	5 056	9,1	55 859
1995	49 630	90,2	5 378	9,8	55 008
1996	48 689	89,6	5 634	10,4	54 323
1997	48 628	88,9	6 091	11,1	54 719
1998	48 076	87,8	6 687	12,2	54 763
1999	48 169	87,1	7 152	12,9	55 321
2000	48 304	86,3	7 650	13,7	55 954
2001	48 803	85,5	8 273	14,5	57 076
2002	49 504	84,7	8 918	15,3	58 422
2003	50 060	84,3	9 352	15,7	59 412
2004	49 941	83,5	9 859	16,5	59 800
2005	50 450	82,7	10 576	17,3	61 026
2006	51 250	82,1	11 211	17,9	62 461
2007	52 261	81,5	11 873	18,5	64 134
2008	53 077	81,3	12 206	18,7	65 283
2009	54 422	80,9	12 821	19,1	67 243
2010	55 787	80,8	13 281	19,2	69 068
2011	55 820	80,4	13 604	19,6	69 424
2012 ^r	55 673	80,1	13 832	19,9	69 505
2013	55 268	79,8	14 004	20,2	69 272

^r révisé

Note : Une nouvelle version de l'Enquête sur l'administration policière a été mise en œuvre en 1986. Par conséquent, des données comparables concernant les policiers selon le sexe sont disponibles à partir de 1986.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Tableau 8
 Policiers selon le sexe et selon la province ou le territoire, 2013

Province ou territoire	Hommes		Femmes		Total
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
Terre-Neuve-et-Labrador	740	80,7	177	19,3	917
Île-du-Prince-Édouard	195	84,1	37	15,9	232
Nouvelle-Écosse	1 570	82,8	325	17,2	1 895
Nouveau-Brunswick	1 128	83,9	216	16,1	1 344
Québec	12 128	75,7	3 896	24,3	16 024
Ontario ¹	21 384	81,1	4 975	18,9	26 359
Manitoba	2 280	84,7	411	15,3	2 691
Saskatchewan ²	1 860	80,7	446	19,3	2 306
Alberta	5 668	82,2	1 231	17,8	6 899
Colombie-Britannique	6 949	78,5	1 907	21,5	8 856
Yukon	115	87,1	17	12,9	132
Territoires du Nord-Ouest	166	86,5	26	13,5	192
Nunavut	112	87,5	16	12,5	128
Total pour les provinces et les territoires³	54 295	79,9	13 680	20,1	67 975
Quartier général et Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada	973	75,0	324	25,0	1 297
Canada	55 268	79,8	14 004	20,2	69 272

1. Exclut le personnel du Quartier général de la Gendarmerie royale du Canada.

2. Exclut le personnel de la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada.

3. Exclut le personnel du Quartier général et la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada (École de la GRC).

Note : Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) en date du 15 mai 2013. Ce nombre comprend également les policiers qui sont affectés à des postes dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police sont exclus.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Tableau 9
 Policières en pourcentage du nombre total de policiers, selon le pays semblable, 2004 à 2011

Pays semblable ¹	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	pourcentage							
Royaume-Uni ²	20	21	22	23	24	25	26	27
Norvège	..	17	18	18	19	20	22	22
Pays-Bas	19	20	20	20	21	22
Suède	26	27	22
Canada	16	17	18	19	19	19	19	20
Allemagne	14	15	15	16	16	17	17	18
Finlande	11	11	12	12	13	14	14	15
Danemark	10	11	11	12	12	13
Autriche	9	9	10	11	11	12	13	13
États-Unis	..	12	12	12	12	12	12	12
Japon	6	..	7
Italie	6

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Le Conference Board du Canada a établi un groupe de 17 pays semblables qui sont comparables du point de vue du revenu, de la population et de la masse terrestre géographique (Conference Board du Canada, 2013).

2. Les chiffres du Royaume-Uni proviennent de la proportion moyenne de l'effectif policier de sexe féminin de l'Angleterre et du pays de Galles, de l'Irlande du Nord et de l'Écosse. Aucune donnée n'était disponible en provenance de l'Écosse en 2004 et en 2006.

Note : Représente les pourcentages de policiers, en date du 31 décembre, des organismes publics dont les principales fonctions sont la prévention et la détection du crime, les enquêtes criminelles et l'arrestation des auteurs présumés. Les données concernant le personnel de soutien (secrétaires, commis, etc.) devraient être exclues. Ce tableau présente les données pour les pays semblables dont les données étaient disponibles. Les données les plus récentes provenant de cette source pour les pays qui figurent dans le présent tableau sont disponibles pour la période allant de 2004 à 2011. Les chiffres pour le Canada figurant dans ce tableau diffèrent de ceux du tableau 7. Cela est dû au fait que les chiffres qui figurent dans le présent tableau proviennent de données non révisées de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, alors que les chiffres pour le Canada figurant dans le tableau 7 proviennent de données révisées de l'Enquête sur l'administration policière, réalisée par le Centre canadien de la statistique juridique de Statistique Canada.

Source : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Criminal justice system resources, Total male and female police personnel as at 31 December.

Tableau 10
Répartition des policiers selon le grade et le sexe, Canada, 1986 à 2013

Année	Officiers supérieurs ¹		Sous-officiers ²		Agents	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	pourcentage					
1986	99,8	0,2	99,5	0,5	94,6	5,4
1987	99,8	0,2	99,4	0,6	93,9	6,1
1988	99,8	0,2	99,2	0,8	93,0	7,0
1989	99,7	0,3	98,9	1,1	92,1	7,9
1990	99,6	0,4	98,7	1,3	91,4	8,6
1991	99,6	0,4	98,6	1,4	90,5	9,5
1992	99,3	0,7	98,4	1,6	89,8	10,2
1993	98,8	1,2	98,2	1,8	89,2	10,8
1994	98,7	1,3	97,8	2,2	88,0	12,0
1995	98,4	1,6	97,3	2,7	87,2	12,8
1996	98,3	1,7	97,0	3,0	86,5	13,5
1997	97,9	2,1	96,6	3,4	85,7	14,3
1998	97,8	2,2	96,1	3,9	84,5	15,5
1999	97,2	2,8	95,3	4,7	83,8	16,2
2000	96,9	3,1	94,5	5,5	83,0	17,0
2001	96,5	3,5	93,7	6,3	82,2	17,8
2002	96,0	4,0	92,9	7,1	81,4	18,6
2003	95,3	4,7	92,3	7,7	80,9	19,1
2004	94,8	5,2	91,1	8,9	80,2	19,8
2005	94,5	5,5	90,3	9,7	79,3	20,7
2006	93,9	6,1	89,2	10,8	78,9	21,1
2007	92,8	7,2	88,0	12,0	78,5	21,5
2008	92,3	7,7	86,7	13,3	78,8	21,2
2009	91,7	8,3	85,6	14,4	78,6	21,4
2010 ^r	91,3	8,7	84,9	15,1	78,6	21,4
2011	90,5	9,5	84,2	15,8	78,4	21,6
2012 ^r	90,1	9,9	83,6	16,4	78,2	21,8
2013	89,6	10,4	82,9	17,1	78,1	21,9

^r révisé

1. Comprend les personnes qui ont obtenu le grade de lieutenant ou un grade supérieur, comme les chefs, les chefs adjoints, les surintendants d'état-major, les surintendants, les inspecteurs d'état-major, les inspecteurs, les lieutenants et les personnes ayant un grade équivalent.

2. Comprend les personnes dont le grade se situe entre celui d'agent et de lieutenant, comme les sergents d'état-major, les sergents, les sergents-détectives, les caporaux et les personnes ayant un grade équivalent.

Note : Les données antérieures à 1986 sur les grades des policiers ne sont pas disponibles. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein). Ce nombre comprend également les policiers affectés à des postes dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police sont exclus.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Tableau 11

Dépenses totales au chapitre des services de police, en dollars courants et constants, Canada, 1986 à 2012

Année	Dollars courants ¹				Dollars constants ²			
	Dépenses totales ³ milliers de dollars	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente	Coût par habitant ⁴ dollars	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente	Dépenses totales ³ milliers de dollars	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente	Coût par habitant ⁴ dollars	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente
1986	3 771 205	...	144	...	5 748 789	...	220	...
1987	4 027 809	6,8	152	5,4	5 880 013	2,3	222	0,9
1988	4 389 414	9,0	164	7,6	6 164 908	4,8	230	3,5
1989	4 684 760	6,7	172	4,8	6 263 049	1,6	230	-0,2
1990	5 247 646	12,0	189	10,3	6 693 426	6,9	242	5,3
1991	5 426 887	3,4	194	2,2	6 554 211	-2,1	234	-3,2
1992	5 716 833	5,3	202	4,1	6 805 754	3,8	240	2,6
1993	5 790 165	1,3	202	0,2	6 764 212	-0,6	236	-1,7
1994	5 783 656	-0,1	199	-1,2	6 748 723	-0,2	233	-1,3
1995	5 808 607	0,4	198	-0,6	6 630 830	-1,7	226	-2,8
1996	5 856 055	0,8	198	-0,2	6 587 238	-0,7	222	-1,7
1997	5 989 022	2,3	200	1,3	6 625 024	0,6	222	-0,4
1998	6 209 756	3,7	206	2,8	6 801 486	2,7	226	1,8
1999	6 395 380	3,0	210	2,2	6 884 155	1,2	226	0,4
2000	6 798 531	6,3	222	5,3	7 126 343	3,5	232	2,6
2001	7 269 977	6,9	234	5,8	7 433 514	4,3	240	3,2
2002	7 827 195	7,7	250	6,5	7 827 195	5,3	250	4,2
2003	8 324 176	6,3	263	5,4	8 097 448	3,5	256	2,5
2004	8 758 213	5,2	274	4,2	8 365 055	3,3	262	2,3
2005	9 281 879	6,0	288	5,0	8 674 653	3,7	269	2,7
2006	9 877 071	6,4	303	5,3	9 053 227	4,4	278	3,3
2007	10 544 771	6,8	321	5,7	9 457 194	4,5	288	3,5
2008	11 449 955	8,6	344	7,4	10 035 017	6,1	302	5,0
2009	12 314 197	7,5	366	6,3	10 764 158	7,3	320	6,0
2010	12 651 596	2,7	372	1,6	10 859 739	0,9	319	-0,2
2011 ^r	12 952 388	2,4	377	1,4	10 802 659	-0,5	315	-1,5
2012	13 518 135	4,4	389	3,1	11 107 752	2,8	320	1,6

... n'ayant pas lieu de figurer

^r révisé

1. Il s'agit des dollars qui expriment le coût des articles en fonction de l'année où ceux-ci sont achetés.
2. Il s'agit des dollars d'une année de base précise qui sont ajustés en fonction de l'inflation ou de la déflation, ce qui permet de montrer les variations du pouvoir d'achat du dollar. On a utilisé l'Indice des prix à la consommation pour calculer les dollars constants en choisissant 2002 comme année de base (2002 = 100). Il est à noter que les données historiques en dollars constants sont révisées annuellement puisque l'année de base du calcul change périodiquement. Les données de l'Indice des prix à la consommation (IPC) utilisées pour calculer les dollars constants sont les données les plus récentes accessibles au moment de la rédaction du présent article.
3. Les dépenses de fonctionnement totales comprennent les traitements, les salaires, les avantages sociaux et les autres dépenses de fonctionnement qui figurent dans le budget du service de police, de même que les avantages sociaux payés par d'autres sources publiques. Les recettes, les recouvrements et les coûts qui font partie des dépenses en immobilisations du service de police sont exclus.
4. Les coûts par habitant sont calculés au moyen des statistiques démographiques fondées sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2013 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Note : La variation en pourcentage est considérée comme stable si elle correspond à 0 % une fois arrondie.**Source :** Statistique Canada, Indice des prix à la consommation et Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Tableau 12

Dépenses totales au chapitre des services de police, en dollars courants, selon la province ou le territoire, 2012

Province ou territoire	Dépenses municipales ¹	Dépenses provinciales ¹	Total	Variation par rapport à l'année précédente ²	Dépenses fédérales ³	Dépenses totales ⁴	Variation par rapport à l'année précédente ²
	milliers de dollars			pourcentage	milliers de dollars		pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador ⁵	...	121 131	121 131	3,4	28 252	149 383	3,5
Île-du-Prince-Édouard	12 590	14 404	26 994	3,6	6 450	33 444	3,1
Nouvelle-Écosse	126 534	104 546	231 080	-0,3	46 271	277 351	0,0
Nouveau-Brunswick	89 818	74 037	163 855	1,4	36 717	200 572	3,3
Québec	1 511 946	962 331	2 474 277	1,4	...	2 474 277	1,4
Ontario ⁶	3 709 294	742 987	4 452 281	1,1	...	4 452 281	1,1
Manitoba	273 210	108 556	381 766	8,5	55 659	437 425	8,2
Saskatchewan ⁷	172 244	142 726	314 970	6,1	65 035	380 005	6,3
Alberta	930 178	246 104	1 176 282	5,5	130 344	1 306 626	5,4
Colombie-Britannique ⁸	934 631	338 392	1 273 023	2,8	207 800	1 480 822	1,9
Yukon	...	19 633	19 633	4,5	8 414	28 047	4,5
Territoires du Nord-Ouest	...	39 895	39 895	9,5	17 098	56 993	9,5
Nunavut	...	34 218	34 218	12,8	14 665	48 883	12,8
Total pour les provinces et les territoires⁹	7 760 445	2 948 960	10 709 405	2,4	616 705	11 326 110	2,3
Autres dépenses de la Gendarmerie royale du Canada ¹⁰	2 192 025	2 192 025	...
Canada	7 760 445	2 948 960	10 709 405	2,4	2 808 730	13 518 135	2,8

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Ces chiffres comprennent le montant facturé à la province, au territoire ou à la municipalité à l'égard des contrats de services policiers assurés par la Gendarmerie royale du Canada. Dans certaines provinces, les services de police municipaux sont subventionnés par la province.

2. Le calcul des variations en pourcentage d'une année à l'autre est fondé sur des montants en dollars constants. Les dollars constants sont ajustés en fonction de l'inflation ou de la déflation, ce qui permet de montrer les variations du pouvoir d'achat du dollar. On a utilisé l'Indice des prix à la consommation pour calculer les dollars constants en choisissant 2002 comme année de base (2002 = 100). Les données de l'Indice des prix à la consommation (IPC) utilisées pour calculer les dollars constants sont les données les plus récentes accessibles au moment de la rédaction du présent article.

3. Les dépenses fédérales comprennent toutes les autres dépenses engagées dans le cadre de contrats de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) qui ne sont pas assumées par les municipalités, les provinces ou les territoires, et qui sont effectuées au profit des provinces et des territoires ayant des contrats avec la GRC (voir la note 10).

4. Comprend les dépenses municipales, provinciales, territoriales et fédérales, ainsi que les autres dépenses de la Gendarmerie royale du Canada (voir la note 10).

5. Les chiffres des services de police provinciaux comprennent à la fois la Force constabulaire royale de Terre-Neuve et la Gendarmerie royale du Canada.

6. Exclut le Quartier général de la Gendarmerie royale du Canada.

7. Exclut la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada (École de la GRC).

8. Les dépenses municipales ne comprennent pas les dépenses au chapitre des services policiers assurés à l'Aéroport international de Vancouver et à l'Aéroport international de Victoria.

9. Exclut le Quartier général et la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada (École de la GRC).

10. Comprend le Quartier général, la Direction des opérations fédérales et internationales, et les Services nationaux de police.

Note : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des chiffres ne corresponde pas au total indiqué. Les chiffres sur les dépenses représentent les dépenses de fonctionnement brutes et comprennent les frais acquittés à même le budget du service de police et les avantages sociaux payés par d'autres sources. Les recettes, les recouvrements et les dépenses en immobilisations sont exclus. L'Enquête sur l'administration policière permet uniquement de recueillir des données sur les employés civils rémunérés par le service de police. Par conséquent, si les employés civils d'un service de police sont rémunérés par la municipalité, comme dans le cas des détachements de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), ils ne sont pas représentés dans les données de l'enquête. Le champ portant sur les coûts par habitant est exclu du présent tableau, car les dépenses ne sont pas comparables. Les coûts par habitant ne devraient pas être calculés. La variation en pourcentage est considérée comme stable si elle correspond à 0 % une fois arrondie.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Tableau 13

Dépenses totales¹ au chapitre des services de police, en dollars constants², selon la province ou le territoire, 2002 à 2012

Province ou territoire	2002	2003	2004	2005	2006	2007
	milliers de dollars					
Terre-Neuve-et-Labrador ³	86 099	85 459	87 912	90 486	95 410	106 926
Île-du-Prince-Édouard	22 097	22 180	21 385	21 778	22 844	23 776
Nouvelle-Écosse	161 346	166 850	172 682	169 590	191 218	199 597
Nouveau-Brunswick	130 704	135 074	140 181	134 644	140 957	144 219
Québec	1 640 139	1 612 618	1 655 359	1 711 510	1 729 231	1 805 121
Ontario ⁴	2 588 260	2 705 572	2 846 730	2 961 361	3 130 771	3 251 256
Manitoba	246 718	269 551	270 078	262 610	274 561	280 453
Saskatchewan ⁵	212 001	218 903	222 041	227 454	254 174	239 702
Alberta	595 286	614 799	656 378	690 616	713 029	720 819
Colombie-Britannique ⁶	784 983	854 130	913 429	936 750	993 382	1 025 917
Yukon	16 348	16 157	16 400	16 326	16 403	17 881
Territoires du Nord-Ouest	30 255	33 778	35 021	32 918	34 146	35 083
Nunavut	26 059	29 352	29 523	27 465	28 515	28 331
Total pour les provinces et les territoires⁷	6 540 295	6 758 929	7 061 878	7 280 701	7 621 815	7 868 569
Autres dépenses de la Gendarmerie royale du Canada ⁸	1 286 900	1 338 519	1 303 177	1 393 953	1 431 411	1 588 625
Canada	7 827 195	8 097 448	8 365 055	8 674 653	9 053 227	9 457 194

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 13

Dépenses totales¹ au chapitre des services de police, en dollars constants², selon la province ou le territoire, 2002 à 2012 (suite)

Province ou territoire	2008	2009	2010	2011	2012	Variation en pourcentage de 2002 à 2012 ²
	milliers de dollars					pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador ³	108 211	113 035	115 449	116 507	120 567	40
Île-du-Prince-Édouard	24 698	25 166	25 506	25 852	26 649	21
Nouvelle-Écosse	206 045	215 938	223 652	221 767	221 704	37
Nouveau-Brunswick	152 149	156 360	157 995	159 179	164 403	26
Québec	1 880 420	1 910 331	1 949 233	2 020 323	2 048 243	25
Ontario ⁴	3 359 305	3 479 386	3 611 237	3 615 912	3 655 403	41
Manitoba	292 734	311 589	328 685	335 919	363 612	47
Saskatchewan ⁵	250 552	260 869	275 162	288 609	306 703	45
Alberta	784 085	834 001	925 003	975 766	1 028 030	73
Colombie-Britannique ⁶	1 089 226	1 170 810	1 198 094	1 233 588	1 257 065	60
Yukon	19 245	19 435	22 776	22 211	23 218	42
Territoires du Nord-Ouest	35 655	38 883	40 843	41 874	45 851	52
Nunavut	31 545	33 369	36 156	37 598	42 396	63
Total pour les provinces et les territoires⁷	8 225 934	8 568 733	8 906 452	9 092 909	9 306 581	42
Autres dépenses de la Gendarmerie royale du Canada ⁸	1 809 083	2 195 425	1 953 287	1 709 750	1 801 171	40
Canada	10 035 017	10 764 158	10 859 739	10 802 659	11 107 752	42

1. Comprend les dépenses municipales, provinciales, territoriales et fédérales, ainsi que les autres dépenses de la Gendarmerie royale du Canada (voir la note 8).

2. Le calcul des variations en pourcentage est fondé sur des montants en dollars constants non arrondis. Les dollars constants sont corrigés en fonction de l'inflation ou de la déflation, ce qui permet de montrer les variations du pouvoir d'achat du dollar. On a utilisé l'Indice des prix à la consommation pour calculer les dollars constants en choisissant 2002 comme année de base (2002 = 100). Les données de l'Indice des prix à la consommation (IPC) utilisées pour calculer les dollars constants sont les données les plus récentes accessibles au moment de la rédaction du présent article.

3. Les chiffres des services de police provinciaux comprennent à la fois la Force constabulaire royale de Terre-Neuve et la Gendarmerie royale du Canada.

4. Exclut le Quartier général de la Gendarmerie royale du Canada.

5. Exclut la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada (École de la GRC).

6. Les dépenses municipales ne comprennent pas les dépenses au chapitre des services policiers assurés à l'Aéroport international de Vancouver et à l'Aéroport international de Victoria.

7. Exclut le Quartier général de la Gendarmerie royale du Canada et la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada (École de la GRC).

8. Comprend le Quartier général, la Direction des opérations fédérales et internationales, et les Services nationaux de police.

Note : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des chiffres ne corresponde pas au total indiqué. Les chiffres sur les dépenses représentent les dépenses de fonctionnement brutes et comprennent les frais acquittés à même le budget du service de police et les avantages sociaux payés par d'autres sources. Les recettes, les recouvrements et les dépenses en immobilisations sont exclus.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.